

## Observatoire des Enjeux Politiques et Sécuritaires dans la Corne de l'Afrique

**Berouk Mesfin**

Berouk Mesfin est chercheur principal à l'Institut d'Études de Sécurité (ISS), Addis-Abeba, Ethiopie.  
Il est l'auteur de nombreux articles et études sur les questions de défense, la politique étrangère,  
les partis politiques et le fédéralisme en Ethiopie

**Note 5**

### Le fédéralisme ethnique en Ethiopie : Entre déclin et endurance

Mai 2015

En collaboration avec



Et le soutien de



*AVERTISSEMENT: Les propos énoncés dans les études et Observatoires commandés et pilotés par la Direction Générale des Relations Internationales et de la Stratégie ne sauraient engager sa responsabilité, pas plus qu'ils ne reflètent une prise de position officielle du ministère de la Défense.*



Cet Observatoire produit des notes d'analyses rédigées par des chercheurs français et étrangers sur les enjeux politiques et sécuritaires dans la Corne de l'Afrique. Il est cofinancé par le laboratoire *Les Afriques dans le Monde* (UMR du CNRS), Sciences-Po Bordeaux, et la Direction Générale des Relations Internationales et de la Stratégie (ministère de la Défense), en partenariat avec le Centre Français des Etudes Ethiopiennes (Addis-Abeba) et le Centre de Stratégie du Bassin d'Arcachon.

Les Notes précédentes sont disponibles en ligne sur le site *Les Afriques dans le Monde*, Sciences Po Bordeaux:

<http://lam.sciencespobordeaux.fr/fr/programme-recherche/observatoire-pluriannuel-des-enjeux-politiques-et-securitaires-dans-la-corne-de>

*This Observatory publishes analyses of French and Foreign academics on Political and Security Issues in the Horn of Africa. It is co-funded by the laboratory Africas in the World (Les Afriques dans le Monde) - the Institute of Political Studies of Bordeaux (Sciences Po Bordeaux, University of Bordeaux) and the General Directorate of International Relations and Strategic Affairs (French Ministry of Defense), in collaboration with the French Center of Ethiopian Studies (Addis-Ababa) and the Centre de Stratégie du Bassin d'Arcachon (France).*

*Previous notes available online, Les Afriques dans le Monde, Sciences Po Bordeaux:*

<http://lam.sciencespobordeaux.fr/fr/programme-recherche/observatoire-pluriannuel-des-enjeux-politiques-et-securitaires-dans-la-corne-de>

**Coord. Jean-Nicolas Bach**  
*Les Afriques dans le Monde*  
**Sciences Po Bordeaux**  
**Mai 2015**

**Berouk Mesfin** est politologue, titulaire d'un BA en Sciences Politiques, d'un MA en Relations Internationales de l'Université d'Addis-Abeba et d'un Master Recherche Sécurité Internationale et Défense de l'Université Pierre-Mendes-France. Il a travaillé en tant qu'enseignant-chercheur de Science Politique et de Relations Internationales à l'Université d'Addis-Abeba, en tant que vice doyen du Collège des Sciences Sociales de cette même université, et en tant que chercheur associé à l'Institut de Recherche et de Développement. Il a aussi travaillé en tant que conseiller politique à l'ambassade des Etats-Unis en Ethiopie. Il est actuellement chercheur principal à l'Institut d'Etudes de Sécurité.



**RÉSUMÉ**

Comme l'indique le titre de cette Note, le régime fédéral éthiopien a évolué selon une dynamique ambiguë depuis son instauration en 1995 : son « déclin », c'est-à-dire la perte de vitalité d'un système politique qui peine encore à construire sa légitimité, n'a pas empêché son « endurance », ou sa capacité à résister à l'épuisement, à l'usure, et à se maintenir au pouvoir jusqu'à aujourd'hui. Il faut néanmoins prendre garde aux logiques binaires et réductrices qui ne sauraient voiler les dynamiques expliquant le maintien du régime malgré ce défaut de légitimité, tel que le recours éventuel à la coercition. A partir des élections générales de 2005 et leur issue violente (près de 200 civils tués par les forces de l'ordre, selon les chiffres officiels, et des milliers d'arrestations), Berouk Mesfin illustre ici cette complexité en articulant les observations empiriques de ces événements tragiques à une réflexion plus générale sur la nature et le devenir du régime éthiopien fédéral. Cette mise en perspective politico-historique à partir des plus (tristement) célèbres élections éthiopiennes, offre ainsi une opportunité considérable de saisir les évolutions du champ politique éthiopien de la dernière décennie. Nous restituons ici ce texte qui reste plus que jamais d'actualité et une source d'inspiration à la veille des prochaines élections générales éthiopiennes (24 mai 2015).

Coord. Jean-Nicolas Bach  
Les Afriques dans le Monde  
Sciences Po Bordeaux  
Mai 2015



## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b>	<b>9</b>
<b>1. Aperçu historique de l'Etat éthiopien</b>	<b>11</b>
<i>L'expansion territoriale</i>	<b>11</b>
<i>Le régime centraliste de Haïlé Sélassié (1916-1974)</i>	<b>11</b>
<i>Le régime militaire, marxiste et centraliste (1974-1991)</i>	<b>12</b>
<b>2. La mise en place du régime fédéral après 1991 : innovations et défis</b>	<b>14</b>
<i>Les innovations institutionnelles</i>	<b>15</b>
<i>Répartition des pouvoirs</i>	<b>15</b>
<i>Division territoriale</i>	<b>17</b>
<i>Les défis du fédéralisme</i>	<b>18</b>
<b>3. Les élections de 2005</b>	<b>21</b>
<i>Le rassemblement et les positions des partis d'opposition</i>	<b>21</b>
<i>De nombreuses irrégularités électorales</i>	<b>22</b>
<i>Une répression très dure après une contestation désorganisée</i>	<b>22</b>
<i>Les erreurs politiques du parti au pouvoir</i>	<b>25</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>27</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>32</b>





## INTRODUCTION<sup>1</sup>

L'Éthiopie, un Etat multiethnique composé d'environ quatre-vingt groupes ethniques, expérimente depuis 1991 le fédéralisme en rupture avec une longue pratique de centralisation.<sup>2</sup> Il est très difficile de trouver une définition unanime du fédéralisme. Pour certains auteurs, le terme désigne principalement un système politique dans lequel les activités du gouvernement sont divisées constitutionnellement entre un gouvernement fédéral et des gouvernements régionaux de telle manière que chaque type de gouvernement accomplit des activités spécifiques sur lesquelles il prend les décisions finales.<sup>3</sup> L'idée est qu'il y a deux types de gouvernement, le gouvernement fédéral et le gouvernement régional (organisé de façon similaire à ce dernier), avec une Constitution écrite répartissant les compétences qui composent le pouvoir politique entre ceux-ci. Le fédéralisme peut impliquer l'adoption d'un découpage territorial purement administratif (à l'instar des départements français) ou l'organisation ethnique du territoire qui est parfois justifiée par le caractère multiethnique de l'Etat particulier. L'échec historique d'autres Etats fondés sur le principe du fédéralisme ethnique est souvent la raison principale du rejet de l'option ethnique.<sup>4</sup>

Le fédéralisme, essentiellement « un réflexe de défense contre l'Etat national fermé »<sup>5</sup>, est une formule d'organisation étatique qui requiert la création d'une « communauté d'intérêts » entre des groupes diversifiés afin de faire fléchir toute quête de domination absolue parmi ces derniers. La mise en place du fédéralisme requiert également un processus lent et long, le temps d'un apprentissage politique qui assure le bon fonctionnement du système. En réalité, l'applicabilité du fédéralisme dépend de la légitimité du gouvernement<sup>6</sup>, de l'existence (ou non) d'une culture de dialogue, de la répartition des richesses, de la situation socio-économique et de l'histoire de chaque Etat devant construire son modèle selon toutes ces réalités. Autrement dit, « il n'y a pas de forme idéale d'un modèle fédéral applicable à tous » les Etats.<sup>7</sup> Selon les principes au fondement du régime fédéral, le gouvernement ne peut donc en aucun cas centraliser les compétences politiques au détriment des gouvernements régionaux, le rôle de ces derniers ne pouvant se réduire à la mise en œuvre des politiques exclusivement définies par le gouvernement central.<sup>8</sup> Le gouvernement fédéral ne doit pas non plus subordonner l'octroi des subventions et créer ainsi une dépendance préjudiciable au bon fonctionnement du système.

Malgré ces réserves, le fédéralisme renferme un énorme potentiel pour amorcer la création d'un espace institutionnel et politique au sein duquel tous les citoyens parviendraient à participer pleinement et pourraient s'identifier à la fois à leur pays et à leur identité ethnique personnelle. Il s'agit ainsi d'aménager la diversité en permettant à des groupes ethniques de coexister au sein

<sup>1</sup> Les éléments contenus dans cette étude proviennent pour l'essentiel d'une intervention orale faite le 13 avril 2006 à l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse. Ils ont été aussi largement développés dans trois études détaillées de l'auteur : « The 2005 federal and regional elections in Ethiopia : an assessment of determinants » ; « The political system of federal Ethiopia : an appraisal with particular emphasis on elections and political parties » ; « Political parties in post-1991 Ethiopia : a study of the Tigray People's Liberation Front and of the Oromo National Congress ».

<sup>2</sup> Les trois groupes ethniques les plus importants démographiquement occupent des territoires relativement grands qui comptent chacun de nombreux sous-groupes : les Oromo (30 % ; à l'ouest, au centre et au sud-est), Amhara (20 % ; du centre au nord-ouest) et Tigré (6 % ; au nord-est). Des éléments de ces deux derniers groupes ethniques ont régenté la politique éthiopienne à travers une rivalité inusable et sans quartier.

<sup>3</sup> Riker, 1975, p. 101 ; McGarry, 2002, p. 1.

<sup>4</sup> Voir Fleiner, 2000.

<sup>5</sup> Aron, 2000, p. 824.

<sup>6</sup> « Une fédération est inconcevable ... lorsqu'un gouvernement ne dispose pas de fondement légitime » (Popovic, 2003 : 49).

<sup>7</sup> Watts, 2003, p. 17.

<sup>8</sup> « Le vrai problème, pour le fédéralisme, dès que l'on sort de la théorie, c'est de déterminer les chances de réalisation de cette double transformation de l'Etat national, de la déconcentration et de la subordination à un Etat fédéral. Car il est visible, malheureusement, que le fédéralisme va à contresens de la pesanteur historique. Administration et décision politique tendent à se concentrer dans l'Etat, et celui-ci rejette, au moins en théorie, tout transfert de souveraineté, toute subordination de son autorité dans les matières au moins qui lui paraissent essentielles » (Aron, 2000 : 824).

d'Etats multiethniques dans un climat de stabilité et de respect mutuel. Cette approche est donc innovante et représente peut-être le meilleur outil pour désamorcer ou éviter des conflits entre groupes ethniques. Comme l'écrit Cameron, « le fédéralisme dilue les conflits en les transférant aux unités constituantes et aux pouvoirs locaux; il situe ces dissensions au sein des mêmes groupes ethniques quand diverses factions sollicitent le contrôle des gouvernements des unités constituantes... Enfin, il stimule l'énergie créatrice des collectivités locales appelées à gérer leurs systèmes d'éducation, leurs services sociaux et leurs bureaucraties régionales ».<sup>9</sup>

Il faut aussi noter que le fédéralisme peut avoir des conséquences négatives. La complexité des structures mises en place peut rendre le processus décisionnel plus lourd et moins efficace. Des systèmes fédéraux peuvent aussi accentuer les clivages ethniques et accroître l'occurrence de conflits ethniques qui peuvent, à la limite, aboutir à la sécession d'une ou plusieurs unités constituantes et à l'éclatement des Etats fédéraux – comme l'Union soviétique qui implose en 1991, donnant naissance à 15 nouveaux Etats. La même année, le fédéralisme éclate de manière violente en Yougoslavie<sup>10</sup> après le déclenchement d'une guerre civile, très meurtrière. Citant les exemples de l'Union soviétique et de la Yougoslavie, Raymond Aron pose pertinemment la problématique centrale du fédéralisme: « les républiques fédérées détiennent, en théorie, le droit de sécession. Ce droit conserve-t-il un sens à partir du moment où le pouvoir central appartient à un parti qui ne tolère pas d'opposition ni de partis rivaux susceptibles de le remplacer quelque jour légalement? ».<sup>11</sup> Une réponse adéquate est offerte par un éminent spécialiste du fédéralisme qui explique les véritables fondements d'un « fédéralisme efficace »:

« L'expérience internationale des fédérations au cours des 60 dernières années nous a enseigné quatre grandes leçons *de prudence*. Premièrement, les régimes politiques fédéraux offrent une voie de concrétisation des avantages de l'unité et de la diversité, *mais* ils ne sont *en aucun cas* une panacée pour tous les maux politiques de l'humanité, ni une voie efficace dans les pays où les conditions préalables nécessaires ne sont pas réunies. Deuxièmement, compte tenu de l'inévitable interdépendance des différents gouvernements qui tissent un partenariat fédéral, la promotion d'une coopération fédérale qui n'étouffe pas l'autonomie et l'initiative des gouvernements à tous les niveaux est indispensable. Troisièmement, le degré d'efficacité d'un régime fédéral ne dépend pas seulement de sa structure constitutionnelle mais bien d'avantage de l'acceptation par le public de la culture politique du fédéralisme, de la nécessité d'apprécier la diversité et de promouvoir le respect mutuel, d'un sens d'appartenance à la communauté avec ses règles, du respect des normes constitutionnelles et d'un esprit de tolérance et de compromis. En leur absence, les constitutions fédérales ont tendance à devenir de simples façades qui peuvent occulter l'autoritarisme et la centralisation. Quatrièmement, la capacité pour un régime fédéral de concilier différentes réalités politiques ne dépend pas seulement de l'adoption d'aménagements fédéraux, mais de l'expression suffisante ou non des besoins de sa société par l'adoption d'une forme précise d'institutions fédérales ou d'une variante de celles-ci »<sup>12</sup>

Sans être exhaustive, l'étude ci-après entend déterminer, dans toute sa complexité, la véritable nature du fédéralisme éthiopien qui prévoit un découpage régional sur des critères ethniques et

<sup>9</sup> Cameron, 2001, p. 3-4.

<sup>10</sup> De nombreux facteurs ont déterminé l'éclatement du fédéralisme yougoslave : l'absence de système démocratique de prise de décision, le manque d'institutions solides, la soif de pouvoir des élites ethniques (Popovic, 2003 : 46) ; l'extrême dépendance sur Joseph Tito, « le tout-puissant dictateur qui peut régler tous et chacun des problèmes » (Popovic, 2003 : 47) alors qu'un seul homme ne peut tout faire ; le manque de légitimité du gouvernement qui a imposé « un règlement fédéral à priori, sans un examen sérieux de la question des principes fondateurs d'une fédération et n'a pas été à même de donner une réponse adéquate à cette question » (Popovic, 2003 : 49-50) ; « le pire a été l'absence de procédure et de procédure légale. Elle a privé les anciens yougoslaves de la possibilité de résoudre leurs conflits par la voie pacifique » (Popovic, 2003 : 50).

<sup>11</sup> Aron, 2000, p. 827.

<sup>12</sup> Watts, 2003, p. 16-17.

dont la politique est conduite par des partis politiques à composante ethnique.<sup>13</sup> Elle propose de revenir sur ses origines, ses fondements constitutionnels, son fonctionnement institutionnel, ses multiples enjeux et certaines de ses nombreuses contraintes. Elle entend mettre en perspective le positionnement et les agissements des partis politiques ainsi que les rapports complexes qu'ils entretiennent entre eux, à la lumière des élections de 2005. Cette Note souhaite ainsi ouvrir un champ d'études encore peu investi. Elle montre, s'il en était besoin, son intérêt théorique pour l'ensemble de la science politique en revenant sur les questions de la construction de l'Etat, de l'évolution de la démocratie, du rôle de la communauté internationale, de la constance de la répression et l'ubiquité des conflits politico-ethniques en Afrique.

S'appuyant sur des sources diverses parmi lesquelles des ouvrages scientifiques, des articles de revue et des rapports de recherche, cette Note est divisée en trois parties. Nous effectuerons tout d'abord un détour historique dessinant à grands traits la trajectoire de l'Etat éthiopien. Nous reviendrons ensuite sur la configuration du fédéralisme éthiopien depuis 1995. Enfin, l'étude retracera et analysera en profondeur les défis structurels et politiques auxquels le fédéralisme éthiopien doit actuellement faire face.

## 1. Aperçu historique de l'Etat éthiopien

### *L'expansion territoriale*

L'Éthiopie a une histoire plutôt tumultueuse et surtout très longue (plus de 3,000 ans selon certains historiens) et elle possède une aussi longue tradition étatique. Il faut néanmoins souligner que l'Etat éthiopien au sens moderne<sup>14</sup>, c'est-à-dire très agrandi et institutionnalisé, est créé par l'Empereur Ménélik après une série de campagnes militaires entre 1883 et 1898, débouchant sur un processus de subjugation politique et d'exploitation économique des communautés vaincues (certaines de ces communautés possédaient jusqu'alors des structures politiques propres). Une conséquence dramatique découlant de l'expansion territoriale concerne l'imposition de la culture du groupe ethnique Amhara et de sa langue, l'Amharique, qui sera déclarée langue officielle et qui sera exclusivement enseignée dans les écoles.

### *Le régime centraliste de Hailé Sélassié (1916-1974)*

Les rois éthiopiens sont avant tout des chefs de guerre, et ils dirigent à la fois l'armée et les directoires politiques. La plupart d'entre eux prennent le pouvoir par de véritables coups d'état, et doivent faire face à d'innombrables conflits internes et invasions extérieures. Le recours aux armes constitue donc une pratique fréquente dans l'Etat éthiopien. Ce phénomène de militarisation et de guerre permanente persistera au vingtième siècle avec l'ascension au pouvoir de l'Empereur Hailé Sélassié, véritable incarnation de la formule « l'Etat, c'est moi ». L'Empereur Hailé Sélassié appartient, comme l'Empereur Ménélik, à la même ethnie Amhara. Bien qu'ayant effectivement pris le pouvoir en 1916, il doit faire face à des seigneurs féodaux hostiles à son projet de centralisation. En effet, le gouvernement central a toujours peiné à contrôler effectivement l'intégralité de son territoire, et il a été incontestablement marqué par des formes de pouvoir régionalisé et basé sur des alliances interethniques et des liens clientélistes.

Ailé Sélassié ne sera donc couronné empereur qu'en 1930. En 1931, la première Constitution éthiopienne est adoptée. Mais à peine quatre années plus tard, en 1935, l'Italie envahit l'Ethiopie et applique un découpage territorial selon des critères ethniques. L'Empereur Hailé Sélassié s'exile en Grande-Bretagne. Il regagnera son trône en 1941, et il intensifiera la centralisation de l'Etat en instituant un cabinet de ministres et une taxation unique, en favorisant vigoureusement l'accès à

<sup>13</sup> Donald Horowitz définit les partis politiques ethniques comme « those political parties which derive their support from an identifiable ethnic group and serve its interests » (1989: 291).

<sup>14</sup> Pour une synthèse de la formation de l'Etat éthiopien, consulter l'ouvrage très complet de Berhanou Abebe, *Histoire de l'Ethiopie d'Axoum à la révolution*, et l'intéressant article de Christopher Clapham, « Guerre et construction de l'Etat dans la Corne de l'Afrique ».

l'éducation (pour créer une bureaucratie efficace mais partisane), en établissant une armée nationale (servant les intérêts nationaux mais aussi réprimant tout soulèvement<sup>15</sup>) avec l'aide des Etats-Unis (qui prendront progressivement leurs distances vis-à-vis du régime de plus en plus discrédité), et en révisant la Constitution en 1955. Dans les années 1960 et 1970, l'Ethiopie est agitée par des troubles politiques. Les paysans se rebellent à deux reprises, les étudiants se mobilisent et dirigent une contestation de plus en plus organisée, alors que la Garde Impériale tente en 1960 un coup d'Etat qui échoue mais qui secoue profondément le régime.

#### *Le régime militaire, marxiste et centraliste (1974-1991)*

En 1974, après les contrecoups socio-économiques de la crise pétrolière, le mécontentement populaire atteint son paroxysme lorsque les étudiants et les syndicats descendent dans la rue et que les forces armées entrent en mutinerie; c'est le début de la Révolution qui sera finalement confisquée par les militaires. Ces derniers révoltés ne cherchent pas à prendre le pouvoir, et ils n'ont initialement que des revendications corporatistes. Mais, par la suite, les mutineries prennent une coloration politique avec la formation d'un comité administratif (*Derg* en Amharique) restreint de jeunes militaires qui finit par démettre le pouvoir en place, arrête puis assassine l'empereur Haïlé Sélassié. Ayant opté pour le système socialiste de parti unique, le nouveau régime tombe sous l'emprise d'un seul homme, le Lieutenant Colonel Mengistu Haïlé Mariam (« l'empereur rouge »). Un Parti des Travailleurs d'Ethiopie est établi en 1984 sur le modèle soviétique. En 1987, la République Populaire Démocratique d'Ethiopie est proclamée après l'adoption d'une nouvelle Constitution conférant le pouvoir étatique à une assemblée nationale connue sous le nom de *Shengo* et à son organe exécutif, le Conseil d'Etat présidé par Mengistu Haïlé Mariam.

Incontestable, des réformes inédites sont mises en œuvre par le régime militaire pour sortir le pays de ses difficultés économiques et sociales. Cependant, au cours des premières années du régime, plusieurs milliers de personnes seront emprisonnées, torturées et tuées; ce sera la triste *Terreur Rouge*, encore présente dans toutes les mémoires. Se considérant les garants de l'Etat éthiopien, les militaires au pouvoir adoptent une orientation unitaire poursuivant le projet de centralisation<sup>16</sup> qui dépasse les clivages ethniques et ignore les spécificités locales, initiée par l'Empereur Haïlé Sélassié. Mais cette orientation et le caractère autoritaire et répressif du régime ne font qu'aiguïser les tensions entre les groupes ethniques dont les revendications et aspirations ne sont pas satisfaites, entraînant un processus militaire de libération nationale de type guérilla. En effet, le régime est menacé et, plus sérieusement, l'intégrité de l'Etat est contestée par des mouvements de libération se réclamant d'un marxisme radical, dont le Front de Libération Populaire de l'Erythrée (créé en 1972)<sup>17</sup>, le Front de Libération du Peuple du Tigré (créé en 1975 et se présentant comme l'héritier de

<sup>15</sup> La première contestation politique, à laquelle l'Empereur Haïlé Sélassié sera confronté après sa restauration, provenait du Tigré. Une rébellion, née d'une quête d'autonomie locale, sera violemment écrasée en 1943 par l'armée éthiopienne appuyée par l'aviation britannique (Berouk, 2006 : 6).

<sup>16</sup> Assez paradoxalement, le degré de la centralisation de l'Etat moderne éthiopien n'était pas, en fait, le résultat d'un choix libre pour ou contre un gouvernement plus ou moins centralisé, mais plutôt le résultat d'un processus historique conflictuel (voir plus loin dans cette étude), dans lequel les efforts pour une monopolisation de l'Etat moderne, d'un côté, étaient confrontés, de l'autre côté, aux aspirations, difficiles à satisfaire, d'acteurs régionaux. Ce constat ne minimise en aucun cas les actions de mouvements qui se sont organisés sur une base exclusivement ethnique, et leurs revendications légitimes vis-à-vis de l'Etat, sous forme d'autonomie politique, de droits minoritaires ou encore d'une sécession en vue de l'édification d'un Etat, prétendument, ethniquement homogène. Même l'Erythrée, qui a pu péniblement accéder à ce statut, est actuellement confrontée aux revendications propres des sept groupes ethniques qui la composent.

<sup>17</sup> Tant au plan géographique qu'humain, l'Erythrée est une entité intégrée à l'Ethiopie. L'Italie prendra progressivement possession de l'Erythrée jusqu'en 1888, son but étant de s'étendre vers les hautes terres de l'Ethiopie. Ce projet sera stoppé en 1896 à cause de sa défaite militaire d'Adoua en 1896. Elle établira une colonie en Erythrée. En 1941, après la défaite italienne, l'Erythrée tombera sous le mandat de la Grande Bretagne. En 1952, l'Erythrée sera fédérée avec l'Ethiopie unitaire avec un statut d'entité autonome avec ses propres branches exécutif et législatif pour finir annexée en 1962 et devenir la quatorzième province de l'Ethiopie. Immédiatement après cette annexion, une guérilla débutera et aboutira à l'indépendance de l'Erythrée sanctionnée par un referendum d'autodétermination en 1993. En 1998, une guerre éclatera entre l'Ethiopie et l'Erythrée, cette dernière ayant envahi la localité de Badme. Cette guerre opposera deux armées modernes qui s'affronteront

la rébellion de 1943), le Front de Libération Oromo (créé en 1974), le Front de Libération Afar (créé en 1976) et le Front de Libération de la Somalie Occidentale (créé en 1973). Tous ces mouvements poursuivent un objectif politique précis qui est d'obtenir une plus grande participation politique et une large autonomie (voire l'indépendance), pour des groupes ethniques subordonnés ou écartés, mais tous soumis aux pressions homogénéisantes, qualifiées « d'amharisation »<sup>18</sup>, du gouvernement central trop lointain.

Malgré l'énorme soutien politique et militaire de l'Union soviétique, le régime militaire vacille à la suite des nombreux déboires militaires essuyés en Erythrée et au Tigré.<sup>19</sup> En juillet 1991, le Front Révolutionnaire et Démocratique des Peuples d'Ethiopie, conçu et formé par le Front de Libération du Peuple du Tigré en 1989<sup>20</sup>, prend le pouvoir. Une conférence est organisée pour avaliser une Charte de transition de façon à servir de Constitution temporaire pour trois ans sous une législature intérimaire, le Conseil des Représentants, dominée par le Front Révolutionnaire et Démocratique des Peuples d'Ethiopie et un exécutif dirigé par Meles Zenawi, le nouvel homme fort et le dirigeant du Front de Libération du Peuple du Tigré depuis 1989. Les forces du FLPT étaient « la seule structure militaire réelle [et la plus effective] du pays et se sont substitués *de facto* à l'armée nationale ».<sup>21</sup>

## 2. La mise en place du régime fédéral après 1991 : innovations et défis

Le fédéralisme est introduit, avant même l'adoption d'une Constitution, avec l'établissement de quatorze nouvelles administrations régionales. En 1993, cinq administrations régionales du sud établissent une seule administration régionale, « la région des Peuples, Nationalités et Nations du Sud » qui est une véritable fédération au sein d'une fédération avec plus de quarante-cinq

---

dans une sanglante guerre de tranchées qui fera des centaines de milliers de morts. Motivée par un différend frontalier cachant de sérieuses divergences politiques et économiques, cette guerre va constituer une charge trop lourde pour l'économie éthiopienne déjà fragile. Sous la pression de la communauté internationale et suite à d'importantes offensives militaires éthiopiennes, les deux Etats signent en 2000 un accord à Alger établissant une Commission qui devra définir une frontière devant, en principe, s'imposer aux deux Etats. Cette Commission rendra en 2002 une sentence qui place Badme, la pomme de discorde entre les deux Etats, en Erythrée. Ce sera une cuisante défaite diplomatique qui a réduit la sympathie et le respect de la population éthiopienne en général et de l'ethnie tigréenne en particulier au parti au pouvoir (d'ailleurs, le problème érythréen constitue le Talon d'Achille du Premier ministre éthiopien qui a toujours été soupçonné de *double loyauté* à l'Ethiopie et à l'Erythrée). L'Ethiopie, qui a consenti à sacrifier des milliers de soldats pour la reconquête de Badme, récuse la sentence, provoquant une impasse qui pourrait déboucher avec le renforcement corrélatif des dispositifs militaires, selon certains spécialistes, sur une nouvelle guerre. On s'apercevra bien après qu'il ne s'agissait, en fait, que d'une grossière tactique de diversion politique pour faire oublier les véritables enjeux politiques de l'heure, dans les deux Etats affaiblis par leurs crises politiques distinctes. Cette technique a amplement puisée dans les multiples vrais-faux « diagnostics » que les médias internationaux ont lancé et relancé dans cette situation de « ni paix ni guerre » qui peut aussi bien déboucher sur une nouvelle, certes extraordinaire, alliance entre les dirigeants des deux Etats. Une proposition réaliste aurait été pour l'Erythrée de conserver sa souveraineté *de jure* sur Badme, actuellement occupé par l'armée éthiopienne, tout en acceptant de régler intelligemment la question de la population de Badme, en majorité éthiopienne, qui pourrait garder sa nationalité, ses biens et sa liberté de mouvement. Sur toutes ces questions, voir les recherches suivantes : International Crisis Group, 2006 ; Yero, 2004 ; Lucchini, 2004 ; Le Houerou, 2000 ; Gomez, 2000 ; Labrousse, 1999 ; Young, 1996.

<sup>18</sup> Vircoulon, 1995, p. 46.

<sup>19</sup> L'armée a été affectée durablement par ces déboires militaires. De nombreuses interrogations ont été soulevées par des officiers occupant des postes de commandement et d'état-major qui vont tenter le coup d'état manqué de 1989. Voyant de près l'incapacité du régime à gérer la situation militaire, les officiers mutins s'étaient apparemment mis en devoir d'éviter l'imminente catastrophe.

<sup>20</sup> Le Front Révolutionnaire et Démocratique des Peuples d'Ethiopie est une coalition au pouvoir depuis 1991. Cette coalition est composée de quatre groupes politiques dont les sigles démontrent l'essence ethnique. Il y a d'abord le noyau central, le Front de Libération du Peuple du Tigré (Young, 1997) autour duquel trois autres partis politiques gravitent sans grande autonomie de décision et d'action : le Mouvement Démocratique National Amhara, l'Organisation Démocratique du Peuple Oromo, et le Front Démocratique des Peuples, Nations et Nationalités du Sud de l'Ethiopie. Les Tigréens forment la colonne vertébrale de la direction de cette coalition au sein de laquelle ils dominent par leur nombre, leur influence, des intermédiaires loyaux mais rarement perçus comme légitimes par leurs groupes ethniques respectifs (Berouk, 2005b, p. 8).

<sup>21</sup> Vircoulon, 1995, p. 40.

groupes ethniques.<sup>22</sup> Par conséquent, le nombre d'administrations régionales passe de quatorze à neuf. En 1994, une Assemblée constituante entièrement dominée par le Front Révolutionnaire et Démocratique des Peuples d'Éthiopie approuve un projet de Constitution<sup>23</sup> rédigé par une commission constitutionnelle elle aussi dominée par le Front Révolutionnaire et Démocratique des Peuples d'Éthiopie et n'associant guère les partis d'opposition. En 1995, la Constitution entre en application, ne faisant que consacrer, par une formule juridique, qu'une situation de fait; la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie est ainsi proclamée.

#### *Les innovations institutionnelles*

Le but explicite de la Constitution est de « gérer l'unité dans la diversité ». La Constitution considère les groupes ou les collectivités ethniques comme les unités constituantes essentielles de la fédération. Il est écrit solennellement dans le préambule de la Constitution, « Nous, les nations, les groupes ethniques et les peuples de l'Éthiopie... ayant ratifié la Constitution de la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie ». Ces groupes sont définis comme « un groupe de personnes qui possèdent ou partagent, dans une large mesure, une culture ou des coutumes, une intelligibilité linguistique mutuelle, une croyance en des identités communes ou connexes, et qui habitent majoritairement un territoire limitrophe identifiable ». La Constitution semble avoir pris en compte, de manière pragmatique, la complexité des rapports ethniques. Dans l'esprit de ses concepteurs, ce texte a donc le mérite d'avoir institutionnalisé, et ainsi canalisé, l'ethnicité qui joue un rôle à la fois occulte et important dans l'organisation du jeu politique en Éthiopie.<sup>24</sup>

L'Amharique est reconnue par la Constitution comme la langue de travail du gouvernement fédéral. Toutes les autres langues sont reconnues sur un même pied d'égalité, chaque région pouvant établir sa propre langue de travail. Exceptionnellement, la Constitution prévoit le droit à la sécession, par le biais du fameux et controversé article 39. Ce droit à la sécession est incorporé dans celui plus large à l'autodétermination qui intègre le droit de chaque collectivité ethnique d'utiliser et de développer sa propre langue, d'exprimer et de promouvoir sa culture et de sauvegarder son histoire. C'est la première fois, en Éthiopie et en Afrique, que l'on s'efforce de résoudre, par le recours au constitutionalisme, le droit à la sécession alors que la tentation sécessionniste est assez vivace au sein des groupes ethniques Oromo et Somali qui ont toujours été exclus du pouvoir politique et qui occupent les deux régions géographiquement les plus grandes (respectivement 26 % et 24 % de la superficie totale de l'Éthiopie). L'article 39 fixe en détail les procédures d'exercice du droit à la sécession. Parmi les étapes prévues, un vote à la majorité qualifiée des deux tiers du conseil de la région concernée, un référendum organisé par le gouvernement fédéral, un vote majoritaire au référendum et un transfert des pouvoirs par le gouvernement fédéral.

#### *Répartition des pouvoirs*

La Constitution institue un régime parlementaire à deux Assemblées. La première est la Chambre des Représentants du Peuple qui est composée de 547 députés élus au suffrage universel pour un mandat quinquennal. Ses fonctions primaires sont de légiférer et délibérer, de représenter les peuples de l'Éthiopie, et aussi de questionner les membres du gouvernement. La seconde est la Chambre de la Fédération, composée de 108 membres élus par les représentants des régions directement ou indirectement selon la décision du conseil de chaque région. Sa fonction principale

<sup>22</sup> Sur cette région, lire l'excellente étude d'Aklilu Abraham intitulée « Ethiopia: the challenge of federalism based on ethnic restructuring. A case study of the Sidama and Wolayita ethnic groups in the Southern Nations, Nationalities and Peoples Regional State ». Aklilu a eu accès à des documents inédits et aux autorités locales et régionales. Son étude est à compléter par l'article, plus récent, intitulé « Identité ethnique et fédéralisme en Éthiopie du Sud » et écrit par Sarah Vaughan.

<sup>23</sup> Voir Pausewang, 1994.

<sup>24</sup> L'ouvrage de référence sur cette constitution est l'ouvrage, favorable, de Fasil Nahum, *Constitution for a nation of nations : the Ethiopian prospect*. Lire également l'article, autant enthousiaste, de Hashim Tewfik, « Les nationalités multiples au cœur du défi éthiopien », et celui, plutôt défavorable, de Brietzke, « Ethiopia's leap in the dark : federalism and self-determination in the new constitution ». Voir aussi Vestal, 1996 ; Minase, 1996 ; Twibell, 1999.



est d'interpréter la constitution (il n'y a pas de tribunal ou conseil constitutionnel). Elle est également chargée de trouver des solutions aux conflits qui surviendraient entre les régions, et de calculer les subventions que le gouvernement fédéral dispense aux régions.<sup>25</sup>

On relève dans la constitution que le pouvoir exécutif détient davantage de compétences, prenant le pas sur le législatif; il dispose donc d'un poids politique considérable. Le pouvoir exécutif est représenté en la personne du Premier ministre qui élabore et applique les politiques publiques, et qui est tenu de rendre compte de ces politiques devant le législatif. Choisi par le parti majoritaire à la Chambre des Représentants du Peuple, le Premier ministre est désigné pour un mandat de cinq ans, et il choisit les membres de son cabinet ministériel. La répartition des postes ministériels se fait selon un dosage délicat et un accord plus ou moins formalisé en fonction de l'appartenance ethnique. Meles Zenawi, le dirigeant du Front Révolutionnaire et Démocratique des Peuples d'Ethiopie, occupe ce poste depuis près de treize ans. Originaire de l'ethnie tigréenne<sup>26</sup> qui ne représente selon de nombreuses estimations que 6% de la population éthiopienne, Meles Zenawi joue un rôle central, au sein du parti au pouvoir, en tant qu'inspirateur des grandes orientations politiques (malheureusement sans exercer une influence déterminante, surtout exaltante, sur l'ensemble du parti) et en tant que pivot de contrôle de leur application.

Ce marxiste-léniniste repentini est un personnage touche-à-tout doué pour la manipulation selon ses innombrables détracteurs (un « Prince éclairé » s'approprie par exemple habilement le discours sur la « bonne gouvernance » que les bailleurs de fonds occidentaux posent comme condition au versement de concours financiers), et il a l'étoffe d'un habile stratège et d'un excellent orateur selon ses partisans.<sup>27</sup> Il a la réputation d'être un économiste clairvoyant et il est, presque rituellement, crédité par des observateurs étrangers candides<sup>28</sup> d'avoir conduit le passage d'une culture de gestion centralisée et dirigiste à celle d'une économie libérale, d'avoir mis en place une stratégie de développement qui donne la priorité à l'agriculture, à l'assainissement du réseau routier et à la dynamisation du système d'éducation, et d'avoir suscité une croissance économique quasi-durable (mais apparemment sans une amélioration minimale du niveau de vie de la population, l'une des plus pauvres du monde, et sans rétablissement durable des équilibres macroéconomiques).

De plus, la Constitution décrit les pouvoirs et les fonctions du gouvernement fédéral. Tous les pouvoirs fédéraux visent des questions d'intérêt national. Entre autres, le développement économique et social, la défense, la politique étrangère et le commerce extérieur (article 51). Tous les pouvoirs qui ne sont pas attribués au gouvernement fédéral sont réservés aux régions. Selon l'article 52, celles-ci peuvent adopter et mettre en vigueur leur propre Constitution, formuler des stratégies de développement et assurer leur propre force de police. Elles sont aussi responsables de l'éducation, des services sociaux et de santé.

<sup>25</sup> Berouk, 2005b, p. 2.

<sup>26</sup> Les trois dirigeants qui ont essayé d'appliquer un système « quasi-fédéral » dans l'histoire politique éthiopienne sont tous, par une coïncidence étonnante, d'origine tigréenne. Le premier était Ras Mikael Sehul, un seigneur féodal dont la montée en puissance provoquera en 1769 l'effondrement du pouvoir central au profit de forces centrifuges qui se livreront une guerre incessante pour exercer le pouvoir réel jusqu'en 1855, une période connue sous le nom d' « Ère des Princes » (voir Abir, 1968, et Shiferaw, 1990). Le renforcement du pouvoir et sa centralisation, s'exprimant dans le modèle unitaire, ont été conçus historiquement comme des instruments de protection contre les dangers d'un tel dépérissement de l'Etat. Le second était Yohannes IV (1872-1889) qui, grâce à sa puissance militaire et à d'habiles stratégies matrimoniales, obtiendra l'allégeance des seigneurs de guerre régnant sans partage sur une constellation de fiefs régionaux comme celui du Shoa central administré par son rival notoire et son éventuel successeur, Ménélik (voir Zewde, 1975). Le troisième est, bien sûr, Meles Zenawi, le « père fondateur » de l'actuelle fédération éthiopienne.

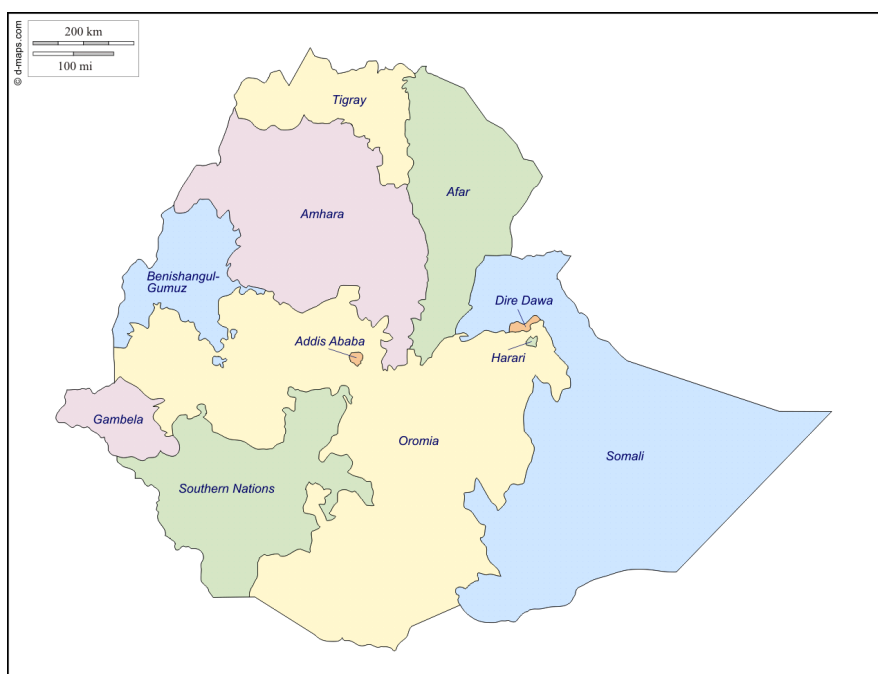
<sup>27</sup> Berouk, 2006, 27.

<sup>28</sup> Jeffrey Sachs, un éminent professeur et conseiller spécial du secrétaire général des Nations Unies, a écrit que Meles Zenawi « has the most insightful, indeed ingenious, ideas about rural development of any leader in that country's modern history » (2004), alors que Joseph Stiglitz, Prix Nobel d'économie en 2001, a écrit que le premier ministre éthiopien « faisait preuve d'une connaissance de l'économie – et, disons-le, d'une inventivité – qui lui aurait permis de dominer la classe dans tous mes cours d'université. Meles associait à ces qualités intellectuelles une intégrité sans faille : nul ne mettait en doute son honnêteté, et il y avait peu d'accusations de corruption contre son gouvernement » (2002).

### Division territoriale

La Constitution instaure un système fédéral qui comprend un gouvernement fédéral et neuf Etats fédérés appelés régions. Ces régions sont établies sur la base de la reconnaissance des groupes ethniques majoritaires: Afar, Amhara, Benishangul Gumuz, Gambella, Harari<sup>29</sup>, Oromo, « Peuples, Nationalités et Nations du Sud », Somali et Tigré qui est le point de départ du parti au pouvoir. Ces régions fonctionnent elles-mêmes comme des fédérations pleines, les autres groupes ethniques présents à l'intérieur de ces régions étant représentés par des unités administratives locales. Ces unités sont dotées à leur tour d'une hypothétique autonomie, une autonomie forcément sans contenu puisque sans ressources.

La division territoriale fédérale actuelle



Le dirigeant de chaque région porte le titre de président<sup>30</sup>, et il est responsable au Conseil de la région, la législature à l'échelle régionale, et également au Comité exécutif de la région. Ce Comité exécutif est composé du président, du vice-président, du secrétaire et des autres dirigeants des sections telles que la planification, l'économie, les affaires sociales, l'agriculture et le maintien de l'ordre. Tous les élus et responsables régionaux, triés sur le volet, ne jouent que le rôle de figurants et de fusibles (entre 1991 et 2006, la région Somali a vu se succéder neuf présidents), téléguidés par le gouvernement fédéral qui déploie des conseillers parallèles à cette administration pour garantir qu'ils « suivent la ligne définie [par ce dernier] dans tous les domaines politiques importants ».<sup>31</sup>

<sup>29</sup> Cette ville-région minuscule de 300 kilomètres carrés enclavée dans la région Oromia, d'une superficie de près de 350,000 kilomètres carrés, est l'antithèse même du principe fédéral puisqu'elle est gouvernée par une ethnie minoritaire, celle des Hararis, qui ne constitue même pas un tiers de la population de la ville alors que les Oromos et Amharas sont clairement majoritaires sur le plan numérique. Selon une structure unique et très complexe, les Hararis composent exclusivement l'une des deux assemblées régionales et dominent le gouvernement régional (Vircoulon, 1995 : 47).

<sup>30</sup> Aucune femme n'a accédé à ce poste. Les femmes forment la moitié de la population éthiopienne, mais elles ne sont pas intégrées dans la politique et, injustement, sont marginalisées des institutions étatiques de tous les niveaux. Voir à ce sujet Berouk, 2004c.

<sup>31</sup> Haggmann et Khalif, 2005, 56.



### Les défis du fédéralisme

L'Éthiopie est confrontée à une prolifération de conflits ethniques.<sup>32</sup> En effet, de violents conflits opposant des groupes ethniques<sup>33</sup> sont fréquents avec des acteurs divers aux intérêts divergents, dans une intensité diverse et pour des causes aussi diverses.<sup>34</sup> Au tout début, les causes et les conséquences de ces conflits étaient relativisées car il semblait que les groupes ethniques se concentreraient exclusivement à s'assurer du pouvoir et des ressources dans les espaces politico-géographiques limitées des régions plutôt qu'à se disputer le contrôle du gouvernement fédéral. Or, il a fallu se rendre à l'évidence que chaque ethnie majoritaire aspirait à contrôler le pouvoir politique et les ressources sans partage tandis que les ethnies minoritaires cherchaient à faire admettre leur identité et leur part du gâteau régional. Donc, tous les groupes ethniques, même s'ils sont très proches géographiquement, culturellement et économiquement, essaient de promouvoir leurs avantages respectifs, et ils se sont engagés dans une rivalité de plus en plus tenace et profonde.<sup>35</sup>

Pis : cette rivalité s'est nourrie par les interventions manœuvrières du gouvernement fédéral<sup>36</sup>, par la réaffirmation des identités ethniques et la méfiance, par une délimitation imprécise des frontières (contestées) séparant les neuf régions<sup>37</sup>, par l'imbrication de populations d'origines diverses<sup>38</sup>, par une détérioration économique associée à une sécheresse presque chronique, par le favoritisme clientéliste dans les répartitions budgétaires et, enfin, par une dangereuse et croissante circulation

<sup>32</sup> Les conflits ethniques peuvent être définis comme « des conflits dans lesquels des groupes qui s'identifient en utilisant des références ethniques ou nationales [...] font des revendications au nom des intérêts collectifs et s'opposent à l'Etat ou à d'autres acteurs politiques » (Gurr, 1996 : 53). C'est « une lutte visant à atteindre des objectifs donnés, en neutralisant, blessant ou éliminant les adversaires » (Horowitz, 1985 : 187). Il faut noter que les conflits ne sont pas menés par les groupes en soi ; il n'y a pas de « face-à-face de façon absolue et systématique » (Randrianja, 1995 : 72). Ces groupes peuvent cependant avoir des intérêts vraiment conflictuels, être partie prenante des conflits et bénéficiaire, d'une façon ou d'une autre, d'une éventuelle répartition de gains. Mais les conflits sont réellement menés par des acteurs conscients qui utilisent l'ethnicité comme un moyen de mobilisation, d'accession, d'exercice et de conservation de pouvoir politique ; ce sont de véritables « luttes intestines des élites qui usent et abusent de l'ethnonationalisme pour parvenir à leurs fins [politiciennes] » (Randrianja, 1995 : 79). Voir aussi Esman, 2004, Brown, 1993, Posen, 1993.

<sup>33</sup> Un groupe ethnique peut être défini comme un « ensemble de personnes regroupées selon des traits, une culture, un mythe d'origine, un territoire commun, différents de ceux des autres groupes, qu'ils soient avoisinants ou lointains ».

<sup>34</sup> Une référence majeure est Tirsit, 2003. Consulter aussi Asnake, 2003 ; Dereje, 2003 ; Taye, 2003.

<sup>35</sup> Vircoulon écrit en 1995, l'année de l'entrée en application de la constitution fédérale, que « la rhétorique fédérale du gouvernement – plus que ses actes – a ouvert la boîte de Pandore des revendications identitaires et l'apparition d'une spirale *droit à l'indépendance-revendications-répression-ethnocentrisme* [par ethnocentrisme, il faut entendre la transformation de l'ethnie en concept de combat, c'est-à-dire l'affirmation exclusive, passionnelle et violente d'une identité] est un risque objectif dans un contexte politique où aucun parti – gouvernement ou d'opposition – ne semble porteur d'un projet national capable de convaincre et de transcender les clivages ethniques » (1995 : 49).

<sup>36</sup> Hagmann et Khalif, 2005, p. 62. Ce double jeu consisterait à allumer, en pyromane pervers, des incendies ethniques et de se présenter comme le seul pompier à même d'éteindre ces incendies, « le seul palliatif du chaos » (Hagmann et Khalif, 2005 : 54). Autrement dit, « le gouvernement fait office d'arbitre dans des conflits qu'il a bien souvent lui-même façonnés » (Barnes et Osmond, 2005 : 17).

<sup>37</sup> L'Éthiopie est agitée « par deux types de revendications territoriales : les unes d'extension (les zones d'intersection des populations étant nombreuses, les litiges le sont aussi et plusieurs ethnies estiment avoir des droits historiques sur le même territoire) et les autres de création (des ethnies privées de territoire autonome demandent l'application du principe d'autodétermination consacrée par la Charte de la période transitoire et maintenant par la constitution). L'émergence de ces revendications est la conséquence directe du redécoupage territorial qui a inévitablement profité à certaines ethnies et porté préjudice à d'autres, suscitant chez ces dernières un sentiment de frustration » (Vircoulon, 1995 : 48). Les zones les plus litigieuses sont « les zones de contact entre populations Oromo et Somali » (Vircoulon, 1995 : 48). Voir Ahmed, 2003 ; Teshome, 2003.

<sup>38</sup> Selon Thierry Vircoulon, l'espace éthiopien n'est pas « un espace composite, et difficilement divisible en régions ethniquement homogènes. Les nombreuses migrations et le jeu des conquêtes, qui a plus souvent abouti à la coexistence de la population autochtone et des envahisseurs qu'à l'élimination des premiers par les seconds, ont donné à l'Éthiopie une configuration géo-ethnique dont la complexité reflète l'histoire mouvementée » (1995 : 41).

d'armes légères dans toutes les régions.<sup>39</sup> En 2001, un ministère des Affaires fédérales omniprésent est créé, un double signe explicite que le gouvernement fédéral est inquiet de cette évolution et entend accroître ses compétences au détriment des régions. À la suite du conflit de 2003 en région Gambella, un texte législatif est voté pour permettre au gouvernement fédéral d'intervenir lorsque des conflits ethniques éclatent dans les régions, avec le déploiement de troupes, pour rétablir l'ordre et pour empêcher que de tels conflits ne s'étendent.<sup>40</sup>

En principe, l'Éthiopie dispose d'une Constitution démocratique et fédérale. Mais une trop grande différence subsiste entre les desseins prodigues de la Constitution et la pratique plutôt contrariante.<sup>41</sup> En effet, les dirigeants du Front Révolutionnaire et Démocratique des Peuples d'Éthiopie n'ont pas du tout œuvré pour la stricte mise en place des principes du fédéralisme dans le court laps de temps dont ils disposaient. Au contraire, ils se sont contentés d'assurer la pérennité de leur maîtrise du pouvoir par des voies parallèles de communication et de prise de décision, notamment par l'entremise des partis régionaux à leur disposition.<sup>42</sup> De fait, un seul parti politique, lui-même un parti léniniste centralisé, contrôle le pouvoir ultime de décision de l'État.<sup>43</sup> « Derrière les rideaux de la démocratie fédérale, Addis Abeba est [...] le compositeur qui rédige une partition que le gouvernement régional joue comme un chef d'orchestre involontaire ».<sup>44</sup>

En d'autres termes, le fédéralisme éthiopien est dirigé selon les mêmes principes que le Front Révolutionnaire et Démocratique des Peuples d'Éthiopie qui monopolise le pouvoir. Ce parti politique, qui se veut à la fois fédérateur et dominateur, est dirigé par d'anciens combattants qui ne tolèrent pas des vues dissidentes et des avis alternatifs.<sup>45</sup> Ces dirigeants n'ont jamais eu de véritable tradition démocratique, et ils ont conservé une vocation irrépressible à triompher de la manière forte. Ils croient détenir une vérité qu'ils ambitionnent de transmettre aussi bien à la base de leur parti qu'à la population entière, niant toute représentativité aux partis d'opposition. Leur conception de la pratique politique, fort anachronique, est que les mots d'ordre viennent du sommet, et que les institutions étatiques et les autres partis politiques ne sont que de simples courroies de transmission, entièrement soumis à leur volonté.

De manière encore plus étonnante, après une bonne décennie d'exercice de pouvoir auquel ils ont pris goût, ces dirigeants, dont la moyenne d'âge est passée de la quarantaine à la cinquantaine, ont fini par se persuader qu'ils étaient irréductibles, irremplaçables et donc destinés à gouverner à tout jamais.<sup>46</sup> Ils contrôlent d'une main de fer les rouages les plus vitaux de l'État, c'est-à-dire l'armée, les

<sup>39</sup> Observations de l'auteur dans Berouk, 2004a.

<sup>40</sup> Voir les remarques de l'auteur de ce texte, un expert en fédéralisme éduqué en Suisse et en Australie nommé Hashim Tewfiq, dans une étude intitulée « Conflict management structures and federal intervention under the Ethiopian constitution ».

<sup>41</sup> « L'écart en effet est grand entre [la pratique politique du gouvernement] et son discours fédéral maximaliste. Bien que la régionalisation soit présentée comme la fin du monopole politique des Amharas et le début d'une redistribution des cartes entre les ethnies, il n'y a eu jusqu'à présent qu'une substitution des maîtres » (Vircoulin, 1995 : 40). On trouvera un exposé très construit de cette thèse dans les travaux d'Assefa Fiseha, notamment « Multiculturalism and federalism as challenges to the nation-state : the case of Ethiopia ».

<sup>42</sup> Sur ces questions, on consultera Serra-Horguelin, 1999, et également Berouk, 2006.

<sup>43</sup> C'est une hypothèse très intéressante avancée par Lovise Aalen dans « Ethnic federalism in a dominant party state : the Ethiopian experience », un document disponible sur Internet à l'adresse suivante <http://www.cmi.no/publications/publication.cfm?pubid=769>. Thierry Vircoulin, lui aussi, observe que, « caractérisé par des États [régions] ethniques juridiquement autonomes mais redoublés par l'appareil du parti gouvernemental, le fédéralisme éthiopien apparaît comme la fidèle réplique d'un modèle révolu : le fédéralisme communiste. Sur ce point, les dirigeants éthiopiens sont victimes du sectarisme de leur formation idéologique qui les conduit à réinventer le passé en traitant le problème des nationalités comme il fut traité, avec le succès que l'on sait, dans l'ex-Yougoslavie et l'ex-URSS » (1995 : 49).

<sup>44</sup> Hagmann et Khalif, 2005, p. 62.

<sup>45</sup> Ils ont, ce que Philippe Braud appelle, un style psychorigide (2004 : 141-143) illustré par les trop nombreux « lignes rouges », c'est-à-dire des points sur lesquels ils ne transigeraient à aucun prix.

<sup>46</sup> Une tentation bien moins étonnante, en fait, quand on se rend compte que le parti au pouvoir s'est progressivement transformé en un véritable système d'ascension sociale, d'entraide familiale et d'attributions de privilèges en tout genre. Tout ambitieux socialement démuné n'a plus besoin que de faire acte d'allégeance au parti au pouvoir pour prétendre à un poste électif ou à responsabilité et, ainsi, opérer une ascension sociale.

forces de police, les services secrets et les médias. Ils changent les lois et les règlements subordonnés aux exigences politiques du moment. Par exemple, en 2005, « le Parlement sortant décide de transformer les règles de la vie parlementaire : désormais, il faudra l'accord de 274 députés (au lieu de 20 précédemment) pour inscrire un point à l'ordre du jour de l'Assemblée »<sup>47</sup> permettant au Front Révolutionnaire et Démocratique des Peuples d'Ethiopie de légiférer presque normalement. De plus, ces dirigeants bénéficient de la complaisance « d'une communauté internationale objectivement acquise parce que la continuité lui semble le gage de la stabilité de l'Ethiopie ».<sup>48</sup>

Il existe une disparité évidente de population et d'aptitude de l'administration selon les régions. Certaines sont relativement peu peuplées (à peine 120,000 habitants au Harari, 200,000 au Gambella et 500,000 au Benishangul Gumuz) alors que d'autres sont surpeuplées (il y a 21 millions d'habitants en Oromia, 15 millions en Amhara et 11 millions dans la région du Sud). Les régions périphériques pudiquement baptisées « régions en émergence » (Afar, Benishangul Gumuz, Gambella et Somali) manquent de personnel en nombre suffisant « à cause de l'insuffisance de la scolarisation et de la concentration des cadres dans la capitale héritée des régimes précédents ».<sup>49</sup> Leurs ossatures administratives sont confrontées à des luttes aussi bien interethniques qu'intraethniques, entre différentes factions dans une même ethnie, majoritaire ou non, dont les intérêts ne concordent pas, pour des avantages tels que le prestige, les véhicules publics, les voyages, les congrès, l'accès à l'enseignement supérieur, la création d'emplois administratifs et des salaires, les contrats publics (pour l'édification de bâtiments et d'autres infrastructures publics), et le contrôle des forces de sécurité.<sup>50</sup> À l'opposé, les grandes régions possèdent des structures administratives relativement plus performantes gérées par des cadres compétents et expérimentés.

Toutes les régions peinent à décider de la meilleure gestion de leurs budgets annuels qui proviennent « essentiellement des dotations budgétaires accordées par le gouvernement [fédéral]. La contribution des régions à leur propre budget est marginale en raison de la répartition des prélèvements qui favorise l'Etat, de leur faiblesse économique et des difficultés de perception. Si les dépenses de fonctionnement sont financées par le produit fiscal régional, les crédits d'investissement régionaux proviennent de trois sources : l'Etat – la part la plus importante –, l'aide extérieure et les prêts. Autrement dit, les régions ne financent pas leurs investissements ».<sup>51</sup> Certaines années, les régions « en émergence » ont déboursé jusqu'à la moitié des sommes qui leur avaient été accordées par le gouvernement fédéral.<sup>52</sup>

---

De tels individus n'osent pas critiquer les stratégies dont ils voient bien qu'elles sont contreproductives, voire désastreuses à terme, pour l'avenir même du parti. D'ailleurs, depuis la crise politique de 2001 et les élections de 2005, ils n'applaudissent plus aveuglément les décisions émanant de la direction politique, et ils ont commencé à se repositionner en perspective des futurs arrangements qui s'annoncent graduellement. Une analyse détaillée de cet aspect du parti est présentée dans Berouk, 2006.

<sup>47</sup> Lefort, 2005b. Cet exemple de modification unilatérale (l'habitude de cette pratique empreinte de précipitation et d'improvisation s'est tellement installée que sa singularité s'est fait facilement oubliée ; Vircoulon, 1995 : 39), faite à la hâte et défavorable aux partis de l'opposition, des règles au gré des intérêts du moment est décrit avec finesse par Yves Michaud comme « un simple délire législatif sous la pression de revendications flottantes, où il perd peu à peu sa légitimité » (1978 : 133).

<sup>48</sup> Lefort, 2005a, p. 47. Un facteur de taille a joué en faveur du parti au pouvoir et aux dépens des partis d'opposition. L'Ethiopie a acquis une certaine importance géopolitique en coopérant activement dans la lutte « anti-terroriste », la priorité sécuritaire des Etats-Unis. Elle est considérée comme un avant-poste de grande valeur dans la Corne de l'Afrique qui est une zone d'instabilité chronique et qui pourrait constituer un axe d'infiltration terroriste. Sur ce sujet, voir West, 2005 ; Schraeder, 2005 ; Shinn, 2004 ; Shinn, 2002. A ce point, il faut noter que « les pressions internationales, notamment à travers les modulations conditionnelles de l'aide [...], constitueraient des leviers susceptibles de faire sauter le verrou tiré par des autocrates sur les aspirations populaires. Autrement dit, si les Etats-Unis et les autres puissances démocratiques s'en donnaient les moyens politiques, les jours de l'autoritarisme seraient comptés » (Camau, 2006 : 66).

<sup>49</sup> Vircoulon, 1995, p. 44.

<sup>50</sup> Hagmann et Khalif, 2005, p. 51.

<sup>51</sup> Vircoulon, 1995, p. 44.

<sup>52</sup> Pour une appréciation détaillée de cet aspect du fédéralisme éthiopien, consulter Banque Mondiale, 1999 ; voir aussi Young, 1999.

### 3. Les élections de 2005

En 2005, les Éthiopiens, avec un taux de participation très élevé de plus de 80 %, imputable à un désir collectif de changement par les urnes, élisent les Conseils régionaux qui gouvernent les neuf régions ainsi qu'une nouvelle Chambre des Représentants du Peuple. Meles Zenawi est reconduit sans difficultés comme Premier ministre par cette Chambre où les partis du Front Révolutionnaire et Démocratique des Peuples d'Éthiopie remportent 327 sièges sur les 547 disponibles, alors que les partis d'opposition décrochent 172 sièges contre le score très faible de 12 sièges en 2000. Cette campagne électorale, à bien des égards, est plus intéressante et relativement libre par rapport aux deux précédentes.<sup>53</sup> Il n'y a jamais eu autant de débats organisés par des organismes civiques, et les partis d'opposition ont eu accès à la télévision et à la radio d'Etat pour véhiculer leurs idées.<sup>54</sup>

#### *Le rassemblement et les positions des partis d'opposition*

Habités depuis quinze ans à exercer un pouvoir sans véritable concurrent, les dirigeants du Front Révolutionnaire et Démocratique des Peuples d'Éthiopie ont sous-estimé les partis d'opposition. Certes, les partis d'opposition étaient très faibles lors des précédentes élections en raison d'un manque de militants, de relais médiatiques, et d'un combat mené en ordre dispersé. Mais ils parviennent à se rassembler à la veille des élections de 2005, en établissant deux grandes coalitions faisant front commun, à savoir la Coalition pour l'Unité et la Démocratie (*Kinidjit*, selon son acronyme amharique, créée en 2004 et incarnant une opposition radicale) et les Forces Démocratiques Éthiopiennes Unies (*Hibrät*, créées en 2003 et incarnant une opposition modérée). Ces dernières sont essentiellement composées de partis politiques à base ethnique.

Tous les partis d'opposition accusent alors ardemment le Front Révolutionnaire et Démocratique des Peuples d'Éthiopie de favoriser la domination et à maintenir les privilèges d'un seul groupe ethnique, celui du Tigré. *Kinidjit* dénonce la division ethnique de l'Éthiopie, accusant le parti au pouvoir de dresser systématiquement les groupes ethniques les uns contre les autres pour parvenir à ses fins hégémoniques. La coalition d'opposition ne dissimule pas son souhait de modifier la Constitution actuelle, en particulier en amendant son article 39 qui prévoit le droit à la sécession et pourrait, selon elle, entraîner à long terme la fragmentation de l'Éthiopie. *Kinidjit* est dirigée par une poignée d'intellectuels sans expérience de l'action et du militantisme mais dotés de beaucoup d'espoirs libéraux (pour eux, l'individu et ses droits sont la valeur suprême, ce qui rend la question de la représentation ethnique secondaire). Elle bénéficie du soutien politique et financier de la diaspora éthiopienne dont la schizophrénie a été mise en évidence par les débats diffusés sur Internet (qui est devenu un outil privilégié de propagande). Elle comprend enfin une aile nationaliste inconditionnellement attachée à un Etat centralisé et désethnicisé.

Cette coalition ne se présente pas comme l'expression d'un seul groupe ethnique, mais elle séduit indiscutablement les Amharas. Ces derniers constituaient le noyau le plus important des régimes précédents, contrôlant leurs leviers de commande. Ils restent influents, avec un sens politique plus large, en raison de leur supériorité numérique dans la bureaucratie gouvernementale, de leur urbanisation plus poussée et d'une meilleure éducation. Beaucoup d'entre eux se sentent marginalisés des réseaux de clientèle et des institutions politiques d'après-1991 où les Tigréens sont devenus dominants. *Kinidjit* semble néanmoins solidement implantée dans les villes principales, la région Amhara et la région du Sud.

<sup>53</sup> Les élections de 1995 et de 2000 étaient seulement des élections de façade, originellement organisées pour permettre au Front Révolutionnaire et Démocratique des Peuples d'Éthiopie de renforcer par les urnes le pouvoir acquis par les armes et de rendre ce parti plus présentable à l'extérieur. Sur ces élections, voir deux travaux bien documentés : Tronvoll et Aadland, 1995 ; Pausewang, Tronvoll et Aalen, 2000. Les deux Chambres basses issues de ces élections ne se bornaient qu'à enregistrer les projets et les décisions du Premier ministre.

<sup>54</sup> Ces points sont examinés en détail par deux observateurs engagés, Harbeson, dans son article « Ethiopia's extended transition », et Lyons, dans son étude « Ethiopia in 2005 : the beginning of a transition ? ». Il faut pourtant noter ces débats ont aussi démontré que les différences entre les partis politiques sont des plus inextricables tant les logiques qui sous-entendent les arguments des uns et des autres ne peuvent se prévaloir d'une unicité de langage politique et sont pratiquement irréconciliables.

Si *Hibrät* est quant à elle plutôt acquise au fédéralisme ethnique, elle a constamment reproché au Front Révolutionnaire et Démocratique des Peuples d'Ethiopie son emprise débridée sur le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux (la machine gouvernementale, administrative, financière, policière et judiciaire) qui serait de nature à entraver le bon fonctionnement et à mettre en cause l'authenticité même du système fédéral. Elle accuse les responsables régionaux d'être de simples « marionnettes dont le parti au pouvoir tire les ficelles ».

#### *De nombreuses irrégularités électorales*

La mission d'observation de l'Union européenne a estimé que le scrutin n'était « pas à la hauteur des normes internationales »<sup>55</sup>, relevant des pressions, des menaces et des fraudes patentées. En effet, les cadres locaux du FRDPE ont recours aux menaces et à la violence pour assurer leur réélection. Ils intimident, malmènent, emprisonnent et même tuent des candidats et des militants des partis d'opposition. Les électeurs ruraux sont contraints de voter pour le Front au pouvoir en échange d'engrais. Les jeunes, supposés être plus enclins à voter pour les partis d'opposition, sont parfois empêchés de voter. Les dirigeants du FRDPE auraient sans doute souhaité une entorse plus subtile et discrète aux règles, mais il va de soi que les cadres locaux font preuve de beaucoup de zèle, et de maladresse, pour garder la haute main dans leurs localités respectives.

#### *Une répression très dure après une contestation désorganisée*

Les résultats sont publiés avec retard, provoquant des doutes sérieux sur les chiffres officiels.<sup>56</sup> La Coalition pour l'Unité et la Démocratie (*Kinidjit*) remporte à elle seule 109 sièges à la Chambre des Représentants du Peuple, la quasi-totalité des sièges de la capitale-région Addis-Abeba et les 23 sièges de la Chambre des Représentants du Peuple, ainsi que la municipalité de celle-ci (137 sur 138 sièges), un désaveu politique amer doublé d'un cinglant revers électoral inattendu pour le parti au pouvoir. L'opposition remporte dans son ensemble 172 sièges, c'est-à-dire environ un tiers de la Chambre basse.<sup>57</sup>

Après une campagne électorale très ouverte et de nombreux débats démocratiques, les élections dérapent et tournent véritablement au cauchemar. En effet, malgré ces gains importants, inédits dans l'histoire politique éthiopienne, les partis d'opposition franchissent la ligne rouge en décidant de contester publiquement les résultats, entraînant ainsi un cycle de manifestations d'ampleur à Addis-Abeba et dans d'autres villes du pays.<sup>58</sup> Le climat insurrectionnel a été certainement alimenté par les accusations de fraude massive, voire programmée, lancées surtout par *Kinidjit* qui n'a cessé, avant même le jour du scrutin, de crier à la fraude. Grisée par ses succès électoraux<sup>59</sup>, elle a manifestement cru qu'elle pouvait compter sur la rue pour faire pression sur le parti au pouvoir. En ce sens, *Kinidjit* a donc une part de responsabilité dans ce qui est survenu par la suite, que ces événements aient été souhaités ou non par la Coalition.

En effet, certains dirigeants de *Kinidjit*, jusqu'au-boutistes et prêts à en découdre, avaient ouvertement fait un calcul inquiétant dont il est très difficile d'établir le sérieux: pousser le parti au pouvoir à réagir de façon répressive avec un triple objectif, « dévoiler sa vraie nature », « attirer le blâme sur

<sup>55</sup> European Union Election Observer Mission, 2006, p. 3.

<sup>56</sup> European Union Election Observer Mission, 2006, p. 21-23.

<sup>57</sup> Les 372 sièges restant reviennent au FRDPE et à ses partis affiliés. Mentionnons également l'élection de l'ancien Président de la République, Negasso Gidada, en tant que candidat indépendant.

<sup>58</sup> Addis-Abeba redeviendra précipitamment la capitale régionale de la région Oromo assurément afin de contenir toute percée supplémentaire de la Coalition pour l'Unité et la Démocratie et de gêner sa gestion municipale de la capitale (Osmond, 2005 : 65).

<sup>59</sup> Les services de renseignement éthiopiens ont eux-mêmes ont été pris à défaut, n'ayant pas anticipé ces succès. Ils n'ont pas fourni des informations fiables et actualisées en temps réel sur les composantes, les moyens et les intentions des partis d'opposition pour fonder les décisions au sommet du parti au pouvoir. Ces services sont des extensions des services de sécurité du Front de Libération du Peuple du Tigré, et ils sont dirigés par des officiers fidèles, d'un point de vue ethnique et politique, à ce dernier.

lui et lui infliger une défaite morale » et « gagner les sympathies agissantes de la population et de la communauté internationale ». Cette stratégie, à double tranchant, consistait donc à capitaliser sur une répression dont leur propre coalition serait l'objet et dans laquelle le parti au pouvoir, disposant de toutes les ressources répressives de l'Etat, aurait logiquement le dessus. Si le parti au pouvoir, succombant à une arrogance du pouvoir, avait sous-estimé la capacité organisationnelle des partis d'opposition avant la tenue des élections, il semblerait que, parmi ces derniers, certains éléments aient, après les élections, sous-estimé l'instinct prédateur et hargneux du pouvoir.

Quant à la rue, surtout celle d'Addis-Abeba<sup>60</sup>, elle n'accepte pas que *Kinidjit* ait obtenu l'intégralité des suffrages exprimés dans la capitale et ne soit pas le grand vainqueur de ce scrutin. En juin et en novembre 2005, de jeunes manifestants érigent des barricades, bloquent des quartiers à l'aide de pneus brûlés et caillassent la police et les soldats d'élite armés jusqu'aux dents qui quadrillent la capitale. Des manifestations sans aucune coordination d'ensemble qui proviennent d'avantage de l'exaspération sociale des couches les plus défavorisées d'Addis-Abeba que d'une adhésion intégrale aux vues des partis d'opposition. Addis-Abeba devient un véritable champ de bataille. Ces manifestations, « qui n'ont aucune perspective politique interne »<sup>61</sup> mais qui sont tout de même annonciatrices de futurs bouleversements<sup>62</sup>, sont maîtrisées par une répression délibérément brutale qui fait craindre un retour aux pratiques arbitraires et meurtrières des années soixante-dix.

Près de deux cents personnes sont tuées, victimes de balles réelles tirées par les forces gouvernementales. Par l'appartenance de la quasi-totalité de la hiérarchie supérieure au groupe ethnique tigréen (malgré l'intention affichée en 1995 de constituer une armée dont la composition refléterait les proportions ethniques), l'armée a été contrainte à une instinctive et incontournable solidarité ethnique et, ainsi, s'est immiscée irrémédiablement dans le jeu politique.<sup>63</sup>

Les dirigeants de premier plan de *Kinidjit* sont incarcérés, et avec de nombreux journalistes, seront accusés de tous les maux possibles<sup>64</sup> : de « tentatives de renversement du gouvernement en place par des moyens anticonstitutionnels » et même de prétendue « génocide contre les Tigréens ». Le parti au pouvoir ne fera preuve de clémence qu'une fois assuré qu'il gardera effectivement et, si possible, indéfiniment le contrôle de la situation. Tout ceci n'est en fait que la partie visible de l'iceberg dans la mesure où le parti au pouvoir était parfaitement conscient que ces manifestations émanaient de pulsions irréflechies d'une population frustrée (voir à ce sujet Braud, 2004, p. 50 et

<sup>60</sup> La capitale, siège du gouvernement fédéral et centre de tous les échanges économiques, située au milieu de la région Oromo, se distingue par une grande hétérogénéité ethnique. Les revendications de sa population sont essentiellement sans connotation ethnique puisqu'il est quasiment impossible de trouver, dans la capitale, des familles composées d'un seul groupe ethnique en raison de mariages mixtes. La plupart des habitants de la capitale sont aussi réticents à choisir une identité ethnique définie et ils préfèrent se qualifier d'Ethiopiens.

<sup>61</sup> Lefort, 2005a, p. 47.

<sup>62</sup> Mais, que la revendication de ces derniers pût automatiquement déclencher de telles manifestations impétueuses en dit long sur la frustration, accumulée et généralisée, chez les milliers de jeunes désœuvrés, démunis et désespérés qui fourniront à tout acteur politique astucieux une base de recrutement de choix car, « chauffée à blanc par l'injustice et l'indignité d'une situation qu'elle se refuse à vivre comme fatalité » (El-Kenz, 1995 : 100), elle est prête à payer le prix fort. Comme le dit si bien Yves Michaud, on « ne comprend rien à ces révoltes perdues d'avance [...] si l'on croit qu'il y a des meneurs, que le coup est monté » (1978 : 179).

<sup>63</sup> Il doit vraiment s'agir d'une solidarité vécue, qui n'est pas seulement fondée sur l'idéologie, mais aussi sur des intérêts communs. Il est donc apparu que le parti au pouvoir ne s'aurait s'imposer sans l'armée dont il espère maintenir le contrôle, et que l'armée est immergée dans les secrets de ce parti (tout le système politique, pyramidal, repose sur Meles Zenawi) et ne peut se passer de ce dernier dirigé par d'anciens frères d'armes. Le risque croissant, né de cette complémentarité, est de voir, sur le long terme, des éléments attentistes de cette « armée recours » céder à la tentation d'entreprendre des actions indépendantes (de peur d'être submergée, la prochaine fois, par un soulèvement populaire très violent parce qu'elle n'inspire plus de crainte comme auparavant) et même d'obtenir l'ascendant politique (soit directement, soit par procuration), pour son propre compte et à son seul profit, sur le parti au pouvoir sans que ce dernier puisse réagir en raison, par exemple, de dissensions internes ou d'un règlement de comptes imperceptible. Il est, cependant, impossible d'évaluer la probabilité de succès ou d'échec d'un volte-face ou même d'un coup d'état fomenté au sein du groupe concentré et isolé que forme le corps des officiers de cette armée. Sur les relations et l'attachement contre nature entre l'armée et le parti au pouvoir, voir Luckham, 2002.

<sup>64</sup> A propos des motivations de telles accusations, voir Braud, 2004, p. 96 et p. 193.



p. 133) et non d'un groupe restreint d'« apprentis comploteurs » identifiables. Mais, il avait grand besoin d'un « bouc émissaire idéal » sur lequel il ferait endosser l'entière responsabilité de la crise politique.<sup>65</sup>

Cette véritable chasse à l'homme et la sévère répression ont permis au parti au pouvoir de bénéficier d'un semblant de répit, le temps de « faire passer l'orage » comme a pu l'écrire Hull (2006 : 1). Elles témoignent également d'une volonté de « criminaliser et fragmenter » toute opposition considérée comme indésirable. Ce procès est une sorte de revanche politique à retardement, une occasion propice de clouer au pilori certains dirigeants « pan-Amhara » ou « pan-Ethiopiens », et de les discréditer en tant que criminels. Mais cette stratégie peut également s'avérer incommode pour le parti au pouvoir qui « décapite » la presse contestataire (imprudente et passionnément hostile au parti au pouvoir) et prive ainsi la population d'Addis-Abeba d'informations, lui ôtant tout espoir de changement radical tout en instaurant « un climat de terreur ».<sup>66</sup>

Il reste encore à se pencher sur les causes profondes de la crise politique, qui ne peuvent uniquement être lues, comme on le voit ici et comme d'autres travaux l'ont confirmé, par le prisme de la frustration sociale. Les conséquences d'une telle répression, frappant sans distinction toutes les ethnies, se feront ressentir sur le long terme non seulement dans la pratique du pouvoir, mais également sur les configurations de l'opposition, le vote et les mobilisations. Quels seront par exemple les effets politiques à long terme des milliers de personnes alors arbitrairement arrêtées et détenues dans des camps de détention inaccessibles ? Cette relégation massive aura un effet contraire aux attentes du parti au pouvoir puisque les militants y renforceront leurs convictions et solliciteront sans mal de nouveaux adhérents à leurs causes (l'effet « boule de neige »). Les militants les plus actifs de la scène politique éthiopienne aujourd'hui (2014) vivaient, pour beaucoup, leur première expérience politique en 2005, soit en tant que simple supporters de *Kinidjit*, soit déjà en tant que militant d'opposition.

Il est par ailleurs frappant de constater que cette politique de répression a été manifestement maniée sans grand discernement de la part des dirigeants du pays. En effet, le parti au pouvoir était pleinement conscient du retentissement international de cette répression aveugle, notamment de la part du partenaire états-unien. Confrontés en 2005 à un « Printemps de Pékin à la sauce éthiopienne », les décideurs bureaucratiques américains ont pris froidement la mesure de la disproportion entre les acteurs politiques présents : un parti au pouvoir quelque peu débordé (dont la fragilité des équilibres auparavant jugés très solides fut exposée) mais supplantant une opposition qui ne semblait pas tenir la distance, et une population qui exprimait son « ras-le-bol », finalement maîtrisées. Ils en conclurent au caractère passager d'une crise qui ne devait pas éclipser les progrès accomplis durant les dernières années, si maigres soient-ils. Ils espéraient ainsi faire évoluer le parti au pouvoir vers des réformes politiques. Ces décideurs n'imaginaient pas servir de caution sur la longue durée au parti au pouvoir car ils étaient bien sensibles à ses dérives alarmantes et à l'acuité de son discrédit (ingrédients d'un cocktail explosif), et ils étaient tout autant soucieux de défendre les principes démocratiques et de faire respecter les droits de l'homme que préoccupés par les nécessités de la lutte « anti-terroriste ». Mais conscients également de leur incapacité à peser immédiatement sur le cours des événements, ils limitaient leur ambition à instrumentaliser ce parti qu'ils considéraient comme un client sûr mais sur lequel ils n'avaient, en réalité, aucune prise. Cette politique renouait avec la politique de l'administration Nixon qui consistait à cultiver des liens privilégiés avec (et à se reposer sur) des puissances régionales pour assurer la stabilité du continent.<sup>67</sup> Elle renouait également avec la « doctrine Kirkpatrick » de l'administration Reagan qui entendait ménager « les régimes autoritaires susceptibles de se transformer progressivement et pacifiquement en démocraties ».<sup>68</sup> L'Ethiopie, qui faisait auparavant figure de chantre d'ouverture démocratique (en réalité, d'ouverture-fermeture) et de garant du *statu quo* pour une stabilité

<sup>65</sup> Selon Philippe Braud, « le bouc émissaire devient le responsable désigné d'actes répréhensibles ou dommageables. Plus ou moins arbitraire, l'imputation constitue en quelque sorte une manière de clore la recherche des causes réelles » (Braud 2004, p. 192-193).

<sup>66</sup> Philippe Braud parle de faire « surgir une forte angoisse » (Braud : 2004, 55).

<sup>67</sup> Schraeder, 2001, p. 16.

<sup>68</sup> Camau, 2006, p. 61.

éthiopienne et régionale (« l'habit ne fait pas le moine »), entre désormais dans la *realpolitik* des décideurs étatsuniens, voire leurs compromissions.<sup>69</sup>

Un tel épisode répressif fait également courir le risque au gouvernement éthiopien de perdre une partie de son crédit (même s'il semble avoir échappé à une sévère mise à l'index) à un moment où il a besoin plus que jamais du soutien de la communauté internationale. Il est également conscient du fait que cette répression ne conduirait qu'à accroître son rejet auprès de larges franges de la population et à saper son autorité déjà bien fragile. Les dirigeants du parti au pouvoir, loin d'être de simples novices en matière politique, font certainement cette analyse. Alors, pourquoi s'engagent-ils dans une telle répression ? Il est très difficile de l'établir avec certitude, même rétrospectivement. Toutefois, d'un examen attentif, il apparaît que ces dirigeants aguerris dans la lutte sans merci contre le *Derg*, tendent à la paranoïa. Ils ne veulent pas se laisser ébranler par des intellectuels affichant un certain dédain à leur égard et formant « une avant-garde dans un vaste complot Amhara destiné à s'emparer du pouvoir par la force ».

Néanmoins, quelle que soit l'explication qu'on puisse donner, l'intensité et la durée de cette répression n'est absolument pas proportionnelles au danger immédiat que représentent alors ces jeunes manifestants et leurs jets de pierre. Rappelons que le parti au pouvoir avait recruté en 2005 le personnel de la police fédérale, comme à l'époque des administrations coloniales européennes, parmi des groupes ethniques périphériques, présumés plus « sûrs, durs et enthousiastes », sur lesquels il peut compter pour les opérations de répression accomplies dans Addis-Abeba. Il est aussi impossible de cautionner les propos inintelligibles et d'une arrogance à peine voilée, tenus par Meles Zenawi durant ses (inhabituellement) nombreuses allocutions télévisées durant cette période. Il fait aussi le choix de s'aliéner une partie toujours plus large de sa base ethnique tigréenne auprès de laquelle cette répression suscite un lourd sentiment de malaise.<sup>70</sup>

#### *Les erreurs politiques du parti au pouvoir*

De toute évidence, les aspects positifs des élections de 2005 ne contrebalancent pas les éléments négatifs.<sup>71</sup> Ils démontrent même qu'il existait une volonté politique assez forte, très estimable, chez les dirigeants du Front Révolutionnaire et Démocratique des Peuples d'Éthiopie de « jouer le jeu » des élections afin de renforcer une image extérieure de respectabilité. En effet, Meles Zenawi voulait donner des gages démocratiques aux bailleurs internationaux et aux pays donateurs qui approvisionnent un bon tiers du budget éthiopien. Mais ce faisant, il a été surpris par une évolution qui doit paradoxalement beaucoup à l'insondable myopie et l'intransigeance de son propre parti, manifestement incapable de compromis.<sup>72</sup>

<sup>69</sup> Le parti au pouvoir était néanmoins assuré de l'aménité des États-Unis. Tout au long et après la fin de la Guerre froide, les présidents des États-Unis et leurs principaux conseillers de politique étrangère ont traditionnellement attaché très peu d'attention à l'Afrique par manque d'intérêts réels et de connaissance (voir Schraeder, 2001, ainsi que Berouk, 2004b). La formulation et la mise en œuvre de la politique étrangère des États-Unis en Afrique ont été et sont toujours l'œuvre des organes bureaucratiques des agences gouvernementales chargées de la sécurité nationale : le Département d'État, le Département de la Défense et la CIA (Schraeder, 2001 : 9). « Certains facteurs comptent dans la conduite des organes bureaucratiques, comme les opinions et les ambitions personnelles de leurs responsables [...] l'état d'esprit hostile à tout changement, une prédilection pour le *statu quo* [...] La politique étrangère américaine à l'égard de chaque pays africain tend [donc] à se fragmenter, à faire l'objet d'interprétations divergentes, inspirées par les missions propres de chacune des organisations créées pour gérer un aspect de cette politique [...] créant une disharmonie d'ensemble » (Schraeder, 2001 : 12-15).

<sup>70</sup> Les dirigeants du parti au pouvoir ont essayé de justifier cette répression en ravivant la crainte d'un retour du *Derg* (un alibi trop facile, même si une dangereuse nostalgie est en train de naître) et en invoquant la dette contractée envers les « martyrs » tombés dans la lutte contre ce dernier. Pourtant, les dirigeants actuels sont bien confrontés à des défis clairement contemporains qu'ils préfèrent nier. Pour une analyse d'une telle « rhétorique émotionnelle » doublée d'une transposition irréflective, voir Braud, 2004, p. 101-102.

<sup>71</sup> Il faut admettre que toute interprétation des aspects positifs ou négatifs des élections de 2005 sera largement tributaire des manipulations sémantiques (de véritables « joutes ») auxquelles se sont livrés les différents partis politiques pour gagner des soutiens à leur cause et diaboliser celle de l'adversaire.

<sup>72</sup> En 2001, un schisme a lieu au sein du Front de Libération du Peuple du Tigré (TPLF), le noyau dur de la coalition au pouvoir. Cette crise menaçait la position du Premier ministre accusé par ses compagnons de lutte « de déviation



Un compromis équivaldrait presque à un aveu d'échec dans la culture politique la plus ancestrale de l'Éthiopie. Cette culture requiert une soumission fataliste de la population à un pouvoir exercé en totalité et excessivement personnalisé qui « ne se conquiert et ne se perd que par la force ».<sup>73</sup> Ce pouvoir s'adosse à un système de redistribution des ressources économiques et du pouvoir politique sur une base clientéliste. Ce système, appliqué à tous les niveaux de l'Etat, est destiné quasi exclusivement au profit des membres d'une seule ethnie sur le dos des autres groupes ethniques.

Ce système est soumis à d'inévitables mouvements de balancier. Pendant un certain temps, une équipe dirigeante (« le premier cercle de pouvoir », habituellement arrogant et éloigné des préoccupations populaires), généralement issue du groupe ethnique tigréen et rongée par une soif insatiable de domination, se concentre autour du pouvoir exécutif, grâce à un « ordre constitutionnel » aléatoire, à son profit et nécessairement au détriment des autres groupes ethniques et de leurs éléments influents occupant un rang secondaire. Cette équipe s'adosse sur un « réseau » (une véritable toile d'araignée) composé du personnel ministériel, des officiers supérieurs de l'armée et de la police, des responsables des services secrets, des cadres locaux et des administrateurs des grandes entreprises publiques et privées. Elle se maintient dans la mesure où chaque membre de ce réseau trouve son compte dans les récompenses qui lui sont attribuées en contrepartie de son allégeance. « L'Etat africain n'est qu'une multitude de fiefs contrôlés par des vassaux ayant promis individuellement fidélité à un suzerain temporaire », nous dit Dominique Darbon.<sup>74</sup> Et Solofo Randrianja d'ajouter qu'« à ses dépendants, le noyau central doit services et dons de diverses natures en échange d'un soutien politique ».<sup>75</sup> Dans un second temps, de nouveaux acteurs, provenant de l'intérieur ou de l'extérieur de l'équipe en place, profitent du déclin de celle-ci pour la déposséder et pour prendre, « par défaut », le relais en balayant dans un parfait désordre les institutions fragiles existantes et en créant un autre « réseau » et un nouveau « ordre constitutionnel » aussi éphémères que les précédents. En d'autres termes, le jeu consiste à substituer, partant de zéro et héritant de multiples tensions politico-ethniques et problèmes socio-économiques aggravés par une longue hibernation, un nouveau *statu quo*. Dans un troisième temps, de nouvelles tensions et de nouveaux problèmes finissent par être accumulés et appellent à leur tour une érosion irrattrapable de la légitimité de l'équipe existante et de ses institutions.

Vis-à-vis de la population, le FRDPE est trop arrogant pour prêter attention aux multiples préoccupations des Ethiopiens (« la pensée des palais est toujours différente de celle de la rue ») : une autosuffisance alimentaire durable, l'absence de lutte contre le chômage, l'amélioration des conditions du travail et de vie qui n'ont cessé de régresser ces dernières années, la crise du logement, un système éducatif de qualité et accessible au plus grand nombre, un minimum de conditions

---

par rapport aux orientations marxiste-léninistes du TPLF, de mauvais choix tactiques et stratégiques durant la guerre contre l'Erythrée » (Ouazani, 2001, p. 19). Depuis cette crise qui a mis en lumière sa duplicité politique et son opportunisme idéologique, Meles Zenawi n'est plus assuré de la mansuétude de son propre groupe ethnique qui a longtemps connu et combattu la répression des régimes précédents avec toute la frustration que cela implique (sur les événements de 2001, voir en particulier Medhane et Young, 2003). La grande majorité de ce groupe ethnique est devenue consciente qu'à mesure que les crises multiformes (politiques, socio-économiques et sécuritaires) se multipliaient et encourageaient la méfiance et la haine ethnique (comme la tendance de mettre tous les Tigréens « dans le même panier », victimes d'ostracisme et servant de cibles à des actes de vengeance, alors qu'une très large majorité des Tigréens d'Addis Abeba paraît avoir bien et bel choisi de voter pour la Coalition pour l'Unité et la Démocratie), la menace d'une conflagration, assortie d'affrontements meurtriers de longue durée et aux conséquences imprévisibles, devenait prégnante. Elle a compris que l'imminence d'une telle éventualité rendait nécessaire, de la part du parti au pouvoir, une prévoyance magnanime : pratiquer une refonte complète de son appareil interne et des institutions étatiques auxquels il faudrait imposer des limites et sacrifier une part de ses intérêts particuliers pour favoriser l'intérêt de l'ensemble de la fédération éthiopienne au cours des prochaines années. C'est indiscutablement la seule solution pragmatique étant donné que la répression ne pourrait que déclencher cette conflagration et non la désamorcer (« dans beaucoup de cas, l'incertitude ne dure pas et tout rentre dans l'ordre ; mais, parfois, on craint à juste titre l'ouverture d'une boîte de Pandore » ; Braud, 2004, p. 93).

<sup>73</sup> Lefort, 2005b.

<sup>74</sup> Darbon, 1990, p. 42.

<sup>75</sup> Randrianja, 1995, p. 74.

favorables en matière de santé (l'épidémie VIH/SIDA fait des ravages, avec plus de trois millions de personnes actuellement infectées), une meilleure répartition des maigres ressources économiques, les malversations des caciques décriés du parti au pouvoir, les insuffisances du fédéralisme dans sa conception et sa mise en œuvre. De plus, le parti au pouvoir est trop habitué à réprimer pour se donner la peine de dialoguer. Il suffit de citer les récentes exactions perpétrées sans état d'âme à l'encontre des étudiants de l'Université d'Addis-Abeba en 2001, contre des civils sans armes dans la ville d'Awassa (région du Sud) en 2002, et dans la capitale de la région du Gambella en 2003, toutes inexcusables et restées impunies.

Meles Zenawi, enfermé dans sa tour d'ivoire, a aussi été dépassé par la percée fulgurante dans l'échiquier politique de la Coalition pour l'Unité et la Démocratie, une menace fugace mais imprévisible<sup>76</sup> qu'il n'arrivait pas à circonscrire et qui se serait développée inéluctablement sans cette répression, une marque incontestable de faiblesse mais seul gage de survie pour un parti au pouvoir s'estimant le dos au mur.<sup>77</sup> Cette coalition *Kinidjit*, hétéroclite, a en effet réussi à effectuer une mobilisation au niveau national après quelques mois d'existence seulement, cristallisant les aspirations d'une population qui arrive péniblement à assurer le quotidien et remettant partiellement en cause le monopole idéologique du parti au pouvoir. Elle parviendra surtout à représenter une alternative crédible pour beaucoup d'électeurs urbains mécontents de la direction politique d'un parti resté trop longtemps au pouvoir à leur goût.<sup>78</sup>

## CONCLUSION

Un double constat s'impose à propos de la solidité des fondements du fédéralisme ethnique éthiopien qui a longtemps suscité une sorte de fascination teintée de confusion. D'une part, nul ne contestera que cet arrangement institutionnel et territorial, théoriquement salutaire<sup>79</sup>, traduit une volonté d'accorder, aux quatre-vingt groupes ethniques qui forment l'Éthiopie, une large participation dans la prise de décision politique et une autonomie plus réelle que symbolique (et surtout indispensable) pour atténuer significativement les conflits interethniques, outre la lutte endémique entre les Amharas et les Tigréens.<sup>80</sup> D'autre part, il est évident que cet arrangement a également permis une manipulation des identités ethniques et une utilisation des institutions de l'État pour le maintien au pouvoir d'un parti. En effet, « camouflet maladroit des intérêts tigréens, le fédéralisme ethnique officialisé par la constitution fige les clivages plus qu'il ne les dépasse et se révèle être un pari risqué. La marge est étroite entre la reconnaissance politique, juridique et culturelle de la pluralité ethnique et l'exacerbation des différences. Sa réussite dépendra de la capacité du gouvernement à éviter le glissement non parce qu'elle reconnaît la diversité ethnique du pays mais parce qu'elle l'utilise pour procéder à la répartition du pouvoir et des territoires ».<sup>81</sup>

Ce parti reste néanmoins confronté à de grandes questions irrésolues, au premier rang desquelles : comment s'inscrire dans un débat réellement pluraliste et trouver un interlocuteur au sein d'une opposition (dans une position de faiblesse) capable de l'aider à trouver une issue intermédiaire honorable au régime autoritaire ? Comment procéder à un réel examen de conscience sans exacerber la susceptibilité de ses dirigeants présents dans les plus hautes sphères de l'État ? Comment gagner les prochaines élections, ou même recueillir un score honorable, maintenant qu'il a lui-même perdu son exclusivité sur la vie politique et qu'il y aura vraisemblablement de sérieux concurrents ?

<sup>76</sup> Cette menace a culminé lors de la manifestation, massive et ostensiblement pacifique, organisée le 8 mai 2005 au centre d'Addis-Abeba. Cette manifestation avait réuni plus d'un million de personnes, et elle n'avait pas manqué d'étonner les chancelleries occidentales (Lefort, 2005d : 38).

<sup>77</sup> Philippe Braud, dans son édifiant ouvrage intitulé *Violences politiques* et cité maintes fois dans les pages précédentes, explique que, dans des circonstances comparables, « la faiblesse du pouvoir central ne lui donne le choix qu'entre brutalité extrême et l'impuissance » (2004 : 136).

<sup>78</sup> Cet aspect est décrit avec beaucoup de précision dans Berouk, 2005a.

<sup>79</sup> Voir Pérouse de Montclos, 2003 ; Kasongo, 2003 ; Fleiner, 2000 ; Woodward et Forsyth, 1994.

<sup>80</sup> Thierry Vircoulon parle d'un « dualisme historique conflictuel entre Amharas et Tigréens », de « revanche historico-ethnique qui souffle sur le pays depuis la victoire des Tigréens », « de rivalité historique entre Amharas et Tigréens pour le contrôle du pouvoir politique » (1995 : 47-48)

<sup>81</sup> Voir Vircoulon, 1995, p. 49.

Comment changer l'Ethiopie et, surtout, ouvrir les sphères socio-économiques en quatre ou cinq ans alors qu'il n'a pu le faire en quinze ans de pouvoir ? Comment éviter que son itinéraire ne devienne le même que celui d'autres mouvements de libération de par le monde reconvertis en partis politiques : des querelles idéologiques et des rivalités pour le pouvoir qui finissent par bouleverser l'équilibre et le fonctionnement du parti et qui facilitent son renversement ?

Les dirigeants du parti au pouvoir ne semblent pas avoir pris pleinement conscience que ces défis sont au-delà de leurs seules ressources et de leur autorité, bien diminuées. À en juger par leurs propos et leurs choix, ils n'aspirent, pour l'instant, qu'à imposer leur diktat par la force, en s'appuyant abusivement sur les structures locales de l'Etat, les médias étatiques, les forces de police et l'armée. Même à long terme, les concessions envisagées resteront réduites, sans aucun changement d'envergure dans la vie politique (du type : « silence, on développe le pays ») alors que la tâche historique qui leur incombait consistait précisément à trouver un consensus qui inclurait les autres partis politiques. Ils préfèrent ignorer le fait que le facteur déstabilisant, potentiellement très nuisible pour le parti au pouvoir, viendra probablement d'éléments présents dans ses propres rangs, déçus et désorientés par les controverses politiques quotidiennes dans un contexte socio-économique récemment très tendu en raison des doubles effets de l'impasse politique et de la flambée des prix du pétrole.

Aussi, le parti au pouvoir semble avoir négligé la nécessité à construire une véritable identité nationale au-delà d'un habillage constitutionnel<sup>82</sup>, élément clé du devenir de l'Éthiopie en tant qu'Etat, et il ne se présente désormais que sous les seuls traits de la répression. Malgré leurs profondes divergences idéologiques et institutionnelles, les trois régimes successifs des soixante dernières années présentent de nombreuses et troublantes similitudes. Ils s'accrochent perfidement à des méthodes présentant une ressemblance frappante : répression irréfléchie accompagnée d'une exigence de capitulation sans conditions d'opposants de tout acabit, propagande inefficace et développement économique insuffisant. Ils partagent aussi un raisonnement : l'Etat volontairement assimilé à l'équipe au pouvoir et à l'homme fort du moment (la démarcation entre ces trois entités n'est donc jamais nette), doit se faire craindre, sans veiller à être juste. Les deux régimes d'avant-1991 ont succombé à l'effet cumulatif des pressions, internes et externes, exercées pour obtenir une renonciation de ces méthodes et de ce raisonnement. Mais, ces pressions ne se sont pas faites à un rythme correspondant au changement de l'équipe dirigeante qui ne fait jamais l'objet d'un examen ou d'un refus de la part de la population. Les réalités de la dynamique récente, dont les élections et la répression de 2005 font partie intégrante, tendent malheureusement vers une continuité (un « déjà-vu », aussi gênant qu'accablant, de l'agonie très lente précédant un effondrement aussi brutal que rapide) plutôt qu'un changement radical dans cette trajectoire politique éthiopienne - malgré des signes extérieurs tels que l'adoption d'une nouvelle Constitution fédérale, de nouvelles institutions, de nouvelles armoiries et d'un nouvel hymne national.

Du côté de la coalition *Kinidjit*, le renversement du parti au pouvoir, dont l'appareil (répressif) et la pratique politique (clientéliste) semblaient à bout de souffle, constituait l'objectif à atteindre, tout en refusant l'action violente qui l'obligerait à subir un affrontement auquel elle n'était absolument pas préparée. Cet objectif irréaliste fut loin d'être atteint et les manifestations de rue n'ayant pas abouti, le combat politique s'est focalisé sur la libération des dirigeants incarcérés. Pis : même pour ce combat, la coalition a été réduite à compter sur de chimériques pressions internationales inopérantes sur le parti au pouvoir, incapable d'accepter toute lecture des faits autre que la sienne (le vrai courage politique, de la part du parti au pouvoir, serait d'entretenir une autre lecture de la crise et d'admettre que, dans cette dernière, les responsabilités sont bel et bien partagées).

Au final, *Kinidjit* n'a su que dénoncer les errements du parti au pouvoir et, même avec sa marge de manœuvre réduite<sup>83</sup>, elle s'est maladroitement pris les pieds dans une démagogie dont elle a

<sup>82</sup> « A eux seuls les dispositifs constitutionnels ne suffisent assurément pas à dénouer les tensions et le fédéralisme n'est pas, en soi, un remède contre la violence, comme en témoigne la dislocation de la Yougoslavie ou de l'URSS » (Pérouse de Montclos, 2003 : 112).

<sup>83</sup> Elle était prise en tenaille entre deux feux : un parti au pouvoir, malveillant et intransigeant, et la population d'Addis Abeba et la diaspora, toutes deux farouchement opposées à tout arrangement avec celui-ci.

payé le prix fort. Pour ne rien arranger, des fissures sont apparues au sein de la coalition, une aile conciliante souhaitant sortir de la stratégie de conflit autodestructrice. La coalition a fini par exploser et disparaître en tant qu'organisation politique influente, aussi rapidement qu'elle était née. De plus, la majorité de ses élus ont décidé de siéger à la Chambre des Représentants du Peuple en dépit du boycott prôné par ses dirigeants. Un calcul sans doute plus bénéfique, pour cette coalition, aurait été de faire preuve de modération en multipliant les gestes d'apaisement et ne pas entraîner le parti au pouvoir dans un bras de fer rhétorique, puis policier. Elle aurait dû accepter de siéger, dès le début et sans condition, à la Chambre des Représentants du Peuple pour connaître de l'intérieur et au plus haut niveau le fonctionnement des institutions existantes, pour l'utiliser comme une tribune pour avancer ses pions dès qu'une nouvelle brèche s'ouvrirait, et pour accroître ses chances de se présenter par la suite comme le parti de l'alternance.

Les élections de 2005 ont en ce sens parfaitement illustré les contradictions, de plus en plus visible, de la donne fédérale. Il est par conséquent raisonnable d'affirmer que le fédéralisme ethnique peut possiblement permettre à l'Éthiopie de franchir les étapes qui la mèneront à la démocratie s'il est accompagné d'un processus rassembleur dans un cadre de tolérance générale et de dialogue entre tous les partis politiques, quel que soit le parti au pouvoir, qui devra être impérativement soumis à des mécanismes de contrôle institutionnalisés. Il ne pourra éviter l'effondrement des institutions étatiques, toutes intrinsèquement précaires, qu'à condition d'une redistribution équitable du pouvoir politique et des ressources économiques disponibles. Il est également possible d'anticiper, à partir de la situation présente, que la faillite du fédéralisme éthiopien peut faire basculer, à long terme, l'équilibre fragile entre les différents groupes ethniques. Il est hasardeux de prédire l'avenir de l'Éthiopie, étant donnée l'imprévisibilité des acteurs politiques et la fluidité de la situation politique qui est toujours susceptible de façon extrêmement inattendue. Mais dans une conjoncture délicate, marquée par les élections de 2005 et par la nécessaire reconfiguration politique qui en découle, toutes les hypothèses semblent ouvertes.

Toutefois, deux hypothèses principales peuvent être esquissées pour l'instant. La première hypothèse, optimiste, serait pacifique et consisterait à l'organisation de négociations directes entre tous les partis politiques vers la répartition équitable du pouvoir. Cette hypothèse recule au fil des ans car le bénéfice politique des élections de 2005, c'est-à-dire une solution de gain partagé sans vainqueur ni vaincu, a été gaspillé dans la répression dont l'effet psychologique sera terriblement traumatisant. Ces élections ont eu néanmoins le mérite de laisser du temps aux partis de l'opposition, et à la population, pour imaginer le scénario d'une refondation de la donne politique.

La deuxième hypothèse serait sanglante avec le spectre d'un conflit qui prendrait des allures de « guerre civile » (comme l'indique le titre très suggestif de l'article de René Lefort dans le quotidien *Le Monde*; 2005b). À court terme, il est difficile d'envisager de nouvelles confrontations car la population, dont les revendications ne sont certainement pas satisfaites, a peur (la peur, imprimée dans tous les esprits par la répression, que quelqu'un frappe à la porte au milieu de la nuit) et ne semble pas prête à redescendre dans la rue. Mais les surprenantes contestations estudiantines dans Addis-Abeba et d'autres villes des régions Amhara et Oromo témoignent d'un refus du fatalisme et démontrent que la situation peut se détériorer et atteindre un niveau où le pire peut arriver. Il reste surtout que la répression a enclenché un processus de repli ethnique, et qu'elle va pousser tous les acteurs politiques à puiser leurs ressources dans leur appartenance ethnique et à chercher une rhétorique attestant de l'illégitimité de leur adversaire et de la légitimité de leur propre lutte.<sup>84</sup> Le parti au pouvoir a, en effet, cherché à consolider son pouvoir en jouant la carte ethnique jusqu'à la

<sup>84</sup> Dans un tel contexte et sur le long terme, la deuxième hypothèse peut devenir une certitude, avec un « chaudron ethnique » qui serait inévitablement entretenu et qui rappelle les ravages du concept de « l'ivoirité » en Côte d'Ivoire. Ce concept représente le recours à une politique d'exclusion ethnique lors d'une lutte « très rude contre un adversaire politique, qualifié d'étranger, et appell[ant] la population contre l'usurpation étrangère ... [mais qui] échappe d'une certaine manière à son fondateur [l'ancien président Konan Bédié], car elle devient autrement plus radicale que l'instrumentalisation qu'il entendait faire : elle mobilise les groupes du Sud contre le risque politique de l'arrivée au pouvoir du groupe culturel des nordistes » (Denbele, 2003 : 40-41). De la sorte, ledit chaudron s'aggraverait au fil du temps au point de prendre une tournure conflictuelle, permis par l'absence de « frein inhibiteur » avec un parti au pouvoir compromis jusqu'au cou.

limite du proxénétisme. Les prochains adversaires du parti au pouvoir (insidieux et conscients de ses méthodes, plus déterminés à en découdre une fois pour toutes) n'hésiteront pas à retourner le discours ethnique du gouvernement contre lui-même, au détriment de celui qui l'a conçu et incarné (dont la capacité à freiner de tels élans s'amenuisera avec le temps). Un facteur permet néanmoins de relativiser cette hypothèse du conflit ouvert : une bonne moitié de la population d'Addis-Abeba reste attachée à un référentiel multiethnique limitant une telle instrumentalisation des clivages ethniques à des fins politiques.<sup>85</sup>

La réalisation d'un tel scénario conflictuel compliquera durablement le processus de construction nationale, considérablement délicate, d'un Etat fortement diversifié sur le plan ethnique. Tous les acteurs en présence devront prendre rapidement de sages mesures, sensées et concrètes, afin de gérer au mieux l'imprévisible situation créée par l'*annus horribilis* qu'était 2005. D'abord les partis d'opposition. Une grande leçon de la déconfiture de *Kinidjit* est que les partis d'opposition doivent sortir de l'amateurisme, retrousser les manches, pratiquer pleinement le respect du jeu démocratique par le biais d'élections et des règles constitutionnelles, se garder de s'aligner sur un seul groupe ethnique et, surtout, se garder de toute instrumentalisation de la jeunesse urbaine dont les revendications peuvent devenir un levier de bouleversements incontrôlables. Ces partis devront aussi disposer d'un dirigeant, charismatique, expérimenté et intègre, qui aurait la stature d'un homme d'Etat veillant à un équilibre harmonieux de différents courants. La culture politique éthiopienne appelle un « homme providentiel » ou, mieux, un « capitaine qui puisse tracer un cap », dans la force de l'âge susceptible d'asseoir patiemment son influence sur l'opposition et en faire l'instrument d'une ambition politique qui lui permettrait de mettre en place une structure soudée et efficace. Cette structure devra être capable, après un lent mûrissement et avant même de se préoccuper de la prise de pouvoir, de concevoir des objectifs politiques aussi raisonnables que cohérents. Elle devra être capable de planifier et de réaliser des actes politiques en appréciant correctement les indicateurs de marges d'erreurs. De plus, il sera primordial, pour cette structure, d'anticiper et de s'adapter aux actions du parti au pouvoir qui peut s'offrir le luxe d'assaillir ses adversaires sans donner de préavis.

Le parti au pouvoir n'aura cesse de rechercher l'affaiblissement politique des partis d'opposition en désunissant leurs différentes composantes (selon l'éternelle formule *divide ut imperes*, diviser pour régner), une tactique mal dissimulée qui se répète à l'identique et qui s'amplifiera à l'approche des échéances de 2010 et de 2015. Le parti au pouvoir aurait dû faire preuve de respect des droits de l'Homme et reconnaître l'ampleur, la gravité des dommages et des souffrances infligées à la population d'Addis-Abeba en 2005. Il aurait également dû juger les auteurs de telles violations aux droits humains (même en tenant compte des policiers blessés ou tués). Il est donc certain que la commission d'enquête qui a été péniblement établie aurait dû faire la lumière sur ces tragiques événements.<sup>86</sup> Le gouvernement aurait dû également faire preuve de plus de souplesse et de capacité d'écoute et, ainsi, mettre fin à son comportement de type autoritaire et cesser d'instrumentaliser les institutions étatiques au niveau fédéral et régional ; il aurait surtout dû respecter la formule sacrosainte de « maintenir l'armée hors de la politique et la politique hors de l'armée ». Il aurait également dû œuvrer pour la réhabilitation de la presse privée, la libération des dirigeants incarcérés (même les tenants de la ligne dure) et leur réintégration dans le jeu politique.

Répetons-le, le gouvernement aurait dû redéfinir une répartition plus équitable du pouvoir politique telle que l'attribution de pouvoirs étendus à l'opposition parlementaire dans un consensus librement accepté et loin des hégémonies ethniques. Comme l'écrit Philippe Braud, il y a « début d'institutionnalisation des conflits lorsque les contestataires se voient reconnaître par l'autorité politique le droit d'exprimer publiquement des vues dissidentes, même jusqu'à total désaccord. Cela veut dire [...] fin des arrestations d'opposants, cessation d'entraves aux libertés d'organisation et d'expression. Un second pas est franchi lorsque les opposants sont reconnus comme interlocuteurs. Cela implique un minimum de débat sur les sujets qui divisent et peut conduire loin, jusqu'à la

<sup>85</sup> Pour différentes perspectives concernant l'avenir politique de l'Ethiopie, lire les écrits suivants : Aalen, 2006, p. 16-17 ; Harbeson, 2005, p. 157 ; Clapham, 2005, p. 5 ; Lyons, 2005, p. 5-6 ; Berouk, 2005b, p. 10-11 ; Joireman et Szayna, 1998.

<sup>86</sup> La Commission d'enquête conclura à près de 200 le nombre de morts pendant les émeutes de 2005.

participation à des consultations informelles ou l'accès à la table de négociation. Un degré supérieur, enfin, est atteint avec l'octroi d'un statut juridique protégé, complété parfois par la mise à disposition de moyens qui favorisent le travail d'organisation et d'expression ».<sup>87</sup>

Enfin, la communauté internationale doit reconnaître que la situation politique est plus complexe qu'elle n'y paraît, et doit être à l'écoute de tous les partis politiques éthiopiens afin de juger de l'état d'esprit des uns et des autres et connaître réellement leur marge de manœuvre. Elle doit absolument s'abstenir de les froisser, et elle doit limiter son action à l'impulsion politique nécessaire à l'ouverture de négociations, sans exclusion, pour s'entendre sur les règles du jeu. Mais, elle ne doit pas hésiter à exercer une pression sur ces derniers pour obtenir des concessions réciproques, surtout sur le parti au pouvoir pour lui rappeler ses énormes responsabilités qui doivent être la conduite des affaires de l'Etat et la responsabilité du destin de la population entière.

Somme toute, le fédéralisme éthiopien fut instauré dans une période très brève et sous la tutelle d'individus issus d'un seul groupe ethnique. Il ne fait aucun doute que le fédéralisme présente plus d'avantages que d'inconvénients, et un gage d'un avenir meilleur pour un Etat aussi multiethnique que l'Ethiopie, qui peut ainsi combiner unité nationale et diversité régionale. Cependant, dans toute sa spécificité, la nouvelle structure fédérale tend à s'éloigner de ce but et à se rapprocher de l'Etat unitaire (tant décrié) fortement décentralisé, même si, d'un point de vue strictement constitutionnel, les différences demeurent. Si le fédéralisme a encore de beaux jours devant lui en Ethiopie, il est urgent de relancer le débat sur certains des aspects de ce fédéralisme afin qu'il ne finisse pas par se solder par la « transformation d'une prison des peuples en un volcan des peuples ». Il faudra organiser des forums dans lesquels des notes de réflexion et de synthèse peuvent être présentées par des responsables politiques, des juristes, des sociologues, des historiens, des économistes ou des politologues éthiopiens et étrangers. Il est vital d'entreprendre, en s'appuyant sur une démarche multidisciplinaire et sur une trajectoire historique de longue durée, de nouvelles études, enquêtes de terrain et travaux de réflexion inclus, qui doivent aussi bien tenir compte des expériences passées et récentes de toutes les régions, du gouvernement fédéral, et des expériences fédérales étrangères à différentes époques.

Il faudra créer une commission, peut être parlementaire ou intergouvernementale, visant à modifier ou moderniser le système fédéral, le rendre plus effectif, créatif et flexible, conduisant sans doute à des révisions constitutionnelles et des réformes institutionnelles importantes. Il vaut mieux réparer les dysfonctionnements et éviter ses effets pervers que de faire table rase de cette structure fédérale, encore au stade embryonnaire, et qui mérite examen. Il faudra, d'abord, revaloriser la Chambre des Représentants du Peuple, la transformer en « la pièce maîtresse de la fédération » qui détienne la maîtrise des compétences parlementaires. Il faudra lui fournir un soutien administratif compétent et surtout accroître son autorité d'une façon qui supposerait une modération du pouvoir exécutif. Cette assemblée ne doit plus servir « d'organe de figuration » au service du gouvernement, mais elle doit devenir un terrain privilégié pour tous les partis politiques d'exprimer leurs points de vue, sans limites et risques et sur un strict pied d'égalité, afin d'engager un dialogue constructif.

Il faudra également entreprendre une refonte en profondeur des régions, certaines étant en l'état actuel trop petites et trop pauvres. Ces régions n'ont pu jouir pleinement de leur rôle, en raison notamment du manque de professionnalisme administratif de leurs gouvernements qui n'ont pu être associés aux décisions politiques et à l'élaboration de leurs propres lois et politiques publiques. Il faudra donc envisager un véritable regroupement territorial, et même une modification totale du découpage territorial (avec l'opportunité de mener des expériences à petite échelle) qui puisse réduire la polarisation ethnique. Les problèmes politiques ne pourront ainsi plus être réduits à leur dimension ethnique et de nouvelles régions émergeront, disposant d'une plus grande stabilité, de meilleurs moyens d'administration, d'une capacité de décision renforcée et de ressources leur permettant de mieux assurer leurs responsabilités.

<sup>87</sup> Voir Braud ,2004, 134



## BIBLIOGRAPHIE

- Aalen, L., 2002. *Ethnic federalism in a dominant party system: the Ethiopian experience 1991-2000*. Rapport de recherche soumis à l'Institut Chr. Michelsen, Bergen.
- Aalen, L., 2006. *Ethnic federalism and self-determination for nationalities in a semi-authoritarian state : the case of Ethiopia*. Document disponible sur Internet.
- Aaron Tesfaye, 1992. *Is federalism viable in Ethiopia?* Étude préparée pour la 6<sup>ème</sup> conférence du Michigan State University sur l'Afrique du nord-est, Chicago.
- Aberra Jembere, 2003. *Imperial, socialist and federalist constitutions of Ethiopia: a comparative review of the progressive and regressive elements*. Étude préparée pour la 15<sup>ème</sup> conférence internationale sur les études éthiopiennes, Hambourg.
- Abir, M., 1968. *Ethiopia: the era of the princes*. Longmans, Londres.
- Ahmed Shide, 2003. *Conflicts along the Oromia-Somali boundaries: the case of Babile woreda*. Étude préparée pour la première conférence nationale sur le fédéralisme, le conflit et la construction de la paix, Addis Abeba.
- Aklilu Abraham, 1999. *Ethiopia: the challenge of federalism based on ethnic restructuring: a case study of the Sidama and Wolayita ethnic groups in the Southern Nations, Nationalities and Peoples Regional State*. Rapport de recherche préparé dans le cadre d'un programme du Robert McNamara Fellowship, Addis Abeba.
- Alemayehu Kumsa, 2003. *Federalism : can it be a solution for political conflict in Ethiopia?* Étude préparée pour la 15<sup>ème</sup> conférence internationale sur les études éthiopiennes, Hambourg.
- Andreas Eshete, 2003. *Ethnic federalism: new directions in Ethiopian politics*. Étude préparée pour la première conférence nationale sur le fédéralisme, le conflit et la construction de la paix, Addis Abeba.
- Aron, R., 2001. Comment étudier le fédéralisme ? *Commentaires* 92.
- Asfa Wossen Asrate, 1994. *The necessity of a federal structure for Ethiopia*. Étude préparée pour la conférence sur la nouvelle constitution éthiopienne, Addis Abeba.
- Asnake Kefale, 2003. *Federalism, some trends of ethnic conflicts and their management in Ethiopia*. Étude préparée pour la 15<sup>ème</sup> conférence internationale sur les études éthiopiennes, Hambourg.
- Assefa Fiseha, 2003. *Multiculturalism and federalism as challenges to the nation-state : the case of Ethiopia*. Étude préparée pour la première conférence nationale sur le fédéralisme, le conflit et la construction de la paix, Addis Abeba.
- Bach, D.C., 1988. Les effets pervers du fédéralisme nigérian. *Politique africaine* 32.
- Backing, 2005. Backing the favourite. *The economist* 29 octobre.
- Bangoura, D., 1996. Etat et sécurité en Afrique. *Politique africaine* 61.
- Banque Mondiale, 1999. *Ethiopia : regionalization study*. Banque Mondiale, Washington D.C.
- Barnes, C., Osmond, T., 2005. L'après-Etat-nation en Ethiopie : changement de forme plus que d'habitudes ? *Politique africaine* 99.
- Bayart, J.F., 1989. *L'Etat en Afrique : la politique du ventre*. Fayard, Paris.
- Berhanou Abebe, 1998. *Histoire de l'Ethiopie d'Axoum à la Révolution*. Maisonneuve et Larose, Paris.
- Berouk Mesfin, 2004a. *Le gouvernement local en Ethiopie*. Fragments de cours, Université d'Addis Abeba, Addis Abeba.
- Berouk Mesfin, 2004b. A study of the decision-making process and the strategies of Ethiopia's foreign policy (1974-1991), with particular emphasis on Ethio-US relations. *Ethiopian journal of the social sciences and humanities* 2 (1).
- Berouk Mesfin, 2004c. Women's participation in political leadership and decision-making in Ethiopia. *Ethiopian journal of the social sciences and humanities* 2 (2).
- Berouk Mesfin, 2005a. *The 2005 federal and regional elections in Ethiopia: an assessment of determinants*. Rapport de recherche soumis à l'Agence suédoise de coopération pour le développement

- international et l'Agence suédoise pour la coopération de recherche avec les pays en développement, Addis Abeba.
- Berouk Mesfin, 2005b. *The political system of federal Ethiopia : an appraisal with particular emphasis on elections and political parties*. Rapport de recherche soumis à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Addis Abeba.
- Berouk Mesfin, 2006. *Political parties in post-1991 Ethiopia : a study of the Tigray People's Liberation Front and of the Oromo National Congress*. Rapport de recherche soumis à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Addis Abeba.
- Big, 2005. Big brother has other worries. *The economist* 17 décembre.
- Braud, P., 2004. *Violences politiques*. Editions du seuil, Paris.
- Brietzke, P., 1995. Ethiopia's leap in the dark : federalism and self-determination in the new constitution. *Journal of African law* 39 (1).
- Brown, M., 1993. Causes and implications of ethnic conflict. In: Brown, M. (Ed.), *Ethnic conflict and international security*. Princeton University Press, Princeton.
- Buckley, S., 1998. Meles Zenawi est-il un vrai démocrate? *Jeune Afrique* 21-27 avril.
- Camau, M., 2006. Globalisation démocratique et exception autoritaire arabe. *Critique internationale* 30.
- Cameron, D., 2001. Le fédéralisme en Afghanistan après les Talibans. *Fédérations* octobre.
- Carter Center, 2006. Final statement on the Carter Center observation of the Ethiopian 2005 national elections. Atlanta.
- Clapham, C., 2000. Guerre et construction de l'Etat dans la Corne de l'Afrique. *Critique internationale* 9.
- Clapham, C., 2005. *Comments on the Ethiopian crisis*. Document disponible sur Internet.
- Cohen, D., 1995. Ethnic federalism in Ethiopia. *Northeast African studies* 2 (2).
- Darbon, D., 1990. L'Etat prédateur. *Politique africaine* 39.
- Darling, 2005. A darling of the west turns nasty. *The economist* 12 novembre.
- Denbele, O., 2003. Côte d'Ivoire : fracture communautaire. *Politique africaine* 89.
- Dereje Feyissa, 2003. *Ethnic federalism in Ethiopia : official intentions and perceptions, the case of Anyaa-Nuer relations in the Gambella Regional State*. Étude préparée pour la 15<sup>ème</sup> conférence internationale sur les études éthiopiennes, Hambourg.
- El-Kenz, A., 1995. Les jeunes et la violence. In : Ellis, S. (Ed.), *L'Afrique maintenant*. Karthala, Paris.
- Esman, M., 2004. *An introduction to ethnic conflict*. Polity Press, London.
- Ethiopia, 1997. Ethiopia's unconvincing federalism. *The economist* 16 août.
- European Union Election Observer Mission, 2006. *Ethiopia : legislative elections 2005*. Rapport final, Bruxelles.
- Fasil Nahum, 1997. *Constitution for a nation of nations : the Ethiopian prospect*. Red Sea Press, Lawrenceville.
- Federal Democratic Republic of Ethiopia, 1995. Constitution of the Federal Democratic Republic of Ethiopia. *Federal negarit gazeta*, 1 (1).
- Fleiner, L.B., 2000. *Can ethnic federalism work?* Étude préparée pour la conférence sur les conflits ethniques, Bonn.
- Getachew Assefa, 2003. *Protection of fundamental rights and freedoms in the Ethiopian federalism*. Étude préparée pour la première conférence nationale sur le fédéralisme, le conflit et la construction de la paix, Addis Abeba.
- Gomez, V., 2000. Éthiopie : la guerre compromet les réformes économiques. *Marchés tropicaux* 2837.
- Gurr, T., 1996. Minorities, nationalities and ethno-political conflict. In : Crocker, C., Hampson, F., Aal, P. (Ed.), *Managing global chaos : sources of and responses to international conflicts*. United States institute of peace, Washington D.C.



- Hagmann, T., Mohamud Khalif, 2005. La région Somali d'Ethiopie entre intégration, indépendance et irrédentisme. *Politique africaine* 99.
- Harbeson, J., 2005. Ethiopia's extended transition. *Journal of democracy* 16 (4).
- Hashim Tewfik, 2001. Les nationalités multiples au cœur du défi éthiopien. *Fédérations* 1 (5).
- Hashim Tewfik, 2003. *Conflict management structures and federal intervention under the Ethiopian constitution*. Étude préparée pour la première conférence nationale sur le fédéralisme, le conflit et la construction de la paix, Addis Abeba.
- Hoping, 2005. Hoping a star won't fizzle. *The economist* 13 août.
- Horowitz, D., 1985. *Ethnic groups in conflict*. University of California, Berkeley.
- Hull, B., 2006. *Ethiopia's Meles can weather political storms*. Document disponible sur Internet.
- Injustice, 2006. Injustice will be done. *The economist* 16 mars.
- International Crisis Group, 2006. *Ethiopia and Eritrea : preventing war*. Rapport Afrique 101.
- Joireman, S., Szayna, T., 1998. The Ethiopian prospective case. In : Szayna, T. (Ed.), *Identifying potential ethnic conflict : application of a process model*. Rand corporation, Santa Monica.
- Kasongo, M.-K., 2003. Fédéralismes africains : l'idée fédérale dans l'Afrique des turbulences politico-ethniques. *Revue internationale de politique comparée* 10 (1).
- Kokoreff, M., 2006. Les émeutes de l'injustice. *Mouvements* 44.
- Kreptul, A., 2003. *The constitutional right of secession in political theory and history*. Mises institute working paper, Seattle.
- Labrousse, H., 1999. Le conflit Ethiopie-Erythrée : origines d'une guerre annoncée. *Défense nationale* 5.
- Lefort, R., 2005a. Chasse à l'opposition. *Jeune Afrique* 6-12 novembre.
- Lefort, R., 2005b. L'Éthiopie au bord de la guerre civile. *Le Monde* 15 novembre.
- Lefort, R., 2005c. Paysans éthiopiens dans la tourmente électorale. *Le Monde diplomatique* juillet.
- Lefort, R., 2005d. Zenawi a-t-il perdu son pari ? *Jeune Afrique* 29 mai-4 juin.
- Lefort, R., 2005e. Zenawi, le maître illusionniste d'Addis Abeba. *Jeune Afrique* 4 -10 décembre.
- Le Houerou, F., 2000. *Ethiopia-Erythrae : frères ennemis de la Corne de l'Afrique*. L'Harmattan, Paris.
- Lucchini, L., 2004. Erythrae-Ethiopia : l'enlèvement. In : *Annuaire français de droit international*. Centre national de la recherche scientifique, Paris.
- Luckham, R., 2002. Radical soldiers, new model armies and the nation-state in Ethiopia and Eritrea. In : Koonings, K. et Kruijt, D. (Ed.), *Political armies: the military and nation-building in the age of democracy*. Zed Books, Londres.
- Lyons, T., 2006. *Ethiopia in 2005 : the beginning of a transition ?* Notes africaines 25. Center for strategic and international studies, Washington D.C.
- Markakis, J., Mohamed Salih (Ed.), 1998. *Ethnicity and the state in Eastern Africa*. Nordiska Afrikainstitutet, Uppsala.
- Marwan Mohammed, Mucchielli, L., 2006. La police dans les quartiers pauvres : un vrai problème ! *Mouvements* 44.
- Mattei, U., 1995. The new Ethiopian constitution : first thoughts on ethnic federalism and the reception of western institutions. Article publiée dans le Cardozo electronic law bulletin.
- Mbembe, A., 1990. Pouvoir, violence et accumulation. *Politique africaine* 39.
- McGarry, J., 2002. *Federalism as a method of ethnic conflict regulation*. Étude préparée pour la conférence sur le partage du pouvoir jusqu'à la démocratie et les institutions d'après-conflit dans les sociétés ethniquement divisées, Londres.
- Médard, J.-F., 1990. L'Etat patrimonialisé. *Politique africaine* 39.
- Medhanie Tadesse, Young, J., 2003. TPLF : reform or decline ? *Review of African political economy* 97.
- Michaud, Y., 1978. *Violence et politique*. Gallimard, Paris.

- Minase Haile, 1996. The new Ethiopian constitution : its impact on unity, human rights and development. *Suffolk transnational law review* 20.
- Mohammed Ali, 1994. A historical necessity : the case for federalism (in Ethiopia). *Ethioscope*, septembre.
- Mohammed Habib, 2003. *Federalism and its implications for the language question in Ethiopia*. Étude préparée pour la première conférence nationale sur le fédéralisme, le conflit et la construction de la paix, Addis Abeba.
- Osmond, T., 2005. Jeux de pouvoir et référents identitaires : quel statut institutionnel pour Dire Dawa ? *Politique africaine* 99.
- Ouazani, C., 2001. Jeu de massacre à Addis Abeba. *Jeune Afrique*, 10-16 juillet.
- Pätz, T., 2004. Le retour de l'Éthiopie dans le giron du fédéralisme. *Fédérations* 4 (1).
- Pausewang, S., 1994. The 1994 election and democracy in Ethiopia. Rapport des droits de l'homme 4, Oslo.
- Pausewang, S., Tronvoll, S., Aalen, L. (Ed.), 2002. *Ethiopia since the Derg : a decade of democratic pretension and performance*. Zed Books, Londres.
- Peninou, J.-L., 2000. Éthiopie-Erythrée : une paix en trompe l'œil. *Le Monde diplomatique* juillet.
- Pérouse de Montclos, M.-A., 2003. Le fédéralisme au secours de l'Afrique ? Du Nigeria au Soudan, des expériences contrastées. *Afrique contemporaine* 208.
- Philippe, J., 1988. Le fédéralisme et la question économique. *Politique africaine* 32.
- Polhemus, J., 2003. *Ethiopia's emerging regional councils : new players in conflict management*. Étude préparée pour la première conférence nationale sur le fédéralisme, le conflit et la construction de la paix, Addis Abeba.
- Popovic, D., 2003. Le fédéralisme de l'ancienne Yougoslavie revisité. Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ? *Revue internationale de politique comparée* 10 (1).
- Posen, B., 1993. Security dilemma and ethnic conflict. *Survival* 35 (1).
- Randrianja, S., 1995. Nationalisme, ethnicité et démocratie. In : Ellis, S. (Ed.), *L'Afrique maintenant*. Karthala, Paris
- Riker, W., 1975. Federalism. In : Greenstein, F. et Polsby, N. (Ed.), *Handbook of political science, vol.5 : governmental institutions and processes*. Addison-Wesley, Reading.
- Sachs, J., 2004. Doing the sums on Africa. *The economist* 20 mai.
- Samatar, A.I., 2004. Ethiopian federalism : autonomy versus control in the Somali region. *Third world quarterly* 25 (6).
- Schraeder, P., 2001. Finie la rhétorique vive la géopolitique : première tendance de la politique étrangère américaine en Afrique. *Politique africaine* 82.
- Schraeder, P., 2005. La guerre contre le terrorisme et la politique américaine en Afrique. *Politique africaine* 98.
- Serra-Horguelin, A., 1999. *The federal experiment in Ethiopia : a socio-political analysis*. Travaux et documents 64, Institut d'études politiques de Bordeaux, Bordeaux.
- Shiferaw Bekele, 1990. Reflection on the power elite of the Were Seh Mesafint 1786-1853. *Annale d'Éthiopie* 15
- Shinn, D., 2002. *Ethiopia : coping with Islamic fundamentalism before and after september 11*. Notes africaines 7. Center for strategic and international studies, Washington D.C.
- Shinn, D., 2004. Fighting terrorism in East Africa and the Horn. *Foreign service journal*, septembre.
- Stiglitz, J., 2002. *La grande désillusion*. Fayard, Paris.
- Taye Amberger, 2003. *Conflict mapping in Southern Nations, Nationalities and Peoples' Regional State*. Étude préparée pour la première conférence nationale sur le fédéralisme, le conflit et la construction de la paix, Addis Abeba.
- Teshome Mekonnen, 2003. *Conflict of frontiers between the Oromo and Somali : the case study of Moyale woreda*. Étude préparée pour la première conférence nationale sur le fédéralisme, le conflit et la construction de la paix, Addis Abeba.

- Tirsit Girshaw, 2003. *Conflict mapping of the Federal Democratic Republic of Ethiopia for the year 1994 EC [2002]*. Étude préparée pour la première conférence nationale sur le fédéralisme, le conflit et la construction de la paix, Addis Abeba.
- Tronvoll, S., Aadland, O., 1995. *The process of democratization in Ethiopia : an expression of popular participation or political resistance?* Rapport des droits de l'homme 5 Oslo.
- Tshiyembe, M., 1998. La science politique africaniste et le statut théorique de l'État africain : un bilan négatif. *Politique africaine* 71.
- Turton, D. (Ed.), 2006. *Ethnic federalism : the Ethiopian experience in comparative perspective*. Currey, Oxford.
- Twibell, T.S., 1999. Ethiopian constitutional law : the structure of the Ethiopian Government and the new constitution's ability to overcome Ethiopia's problems. *Los Angeles international and comparative law journal* 21.
- Vaughan, S., 2005. Identité ethnique et fédéralisme en Éthiopie du Sud. *Politique africaine* 99.
- Vestal, T., 1996. An analysis of the new constitution of Ethiopia and the process of its adoption. *Northeast African studies* 3 (2).
- Vircoulon, T., 1995. Éthiopie : les risques du fédéralisme. *Afrique contemporaine* 174.
- Walle Engedayehu, 1997. Ethiopia : the pitfalls of ethnic federalism. In : George Akeya A g b a n g o (Ed.), *Issues and Trends in Contemporary Africa*. Peter Lang Publishing, New York.
- Watts, R., 2003. Les principales tendances du fédéralisme au XXe siècle. *Revue internationale de politique comparée* 10 (1).
- West, D., 2005. *Combating terrorism in the Horn of Africa and Yemen*. Belfort center for science and international affairs, Cambridge.
- Woodward, P., Forsyth, M. (Ed.), 1994. *Conflict and peace in the Horn of Africa : federalism and its alternatives*. Dartmouth, Aldershot.
- Yacob Arsano, Seyoum Gebregabher, 1999. The challenges and opportunities presented by the adoption of a federal structure. In : Tegegne Gebre Egziabher (Ed.), *Proceedings of a workshop on the 25<sup>th</sup> anniversary of the Institute of development research*, Institute of development research, Addis Abeba.
- Yero, A., 2004. Éthiopie-Erythrée : après la paix, à nouveau la guerre ? *Arès* 52.
- Young, J., 1996. The Tigray and Eritrean Peoples Liberation Fronts : history of tensions and pragmatism. *Journal of modern African studies* 34 (1).
- Young, J., 1997. *Peasant revolution : the Tigray People's Liberation Front 1975-1991*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Young, J., 1999. Along Ethiopia's western frontier : Gambella and Benishangul in transition. *Journal of modern African studies* 37 (2).
- Zewde Gebre-Sellassie, 1975. *Yohannes IV of Ethiopia : a political biography*. Clarendon Press, Oxford.

